

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PREPARATION BUDGETAIRE EXERCICE 2019

Sommaire

A. Préambule	p.2
1) La présentation de la CCSL	p.2
2) Le Débat d'Orientations Budgétaires	p.6
3) Le contexte global	p.6
B. La situation financière de la CCSL	p.13
1) Rétrospective financière	p.13
2) La masse salariale	p.23
3) La dette	p.24
4) La fiscalité	p.27
5) Les dotations et péréquations	p.30
6) Les transferts financiers entre l'EPCI et les communes	p.31
C. Les orientations financières de la CCSL	p.35
1) Les enjeux du territoire	p.35
2) Les orientations financières générales	p.39
3) Les orientations financières pour 2019	p.40

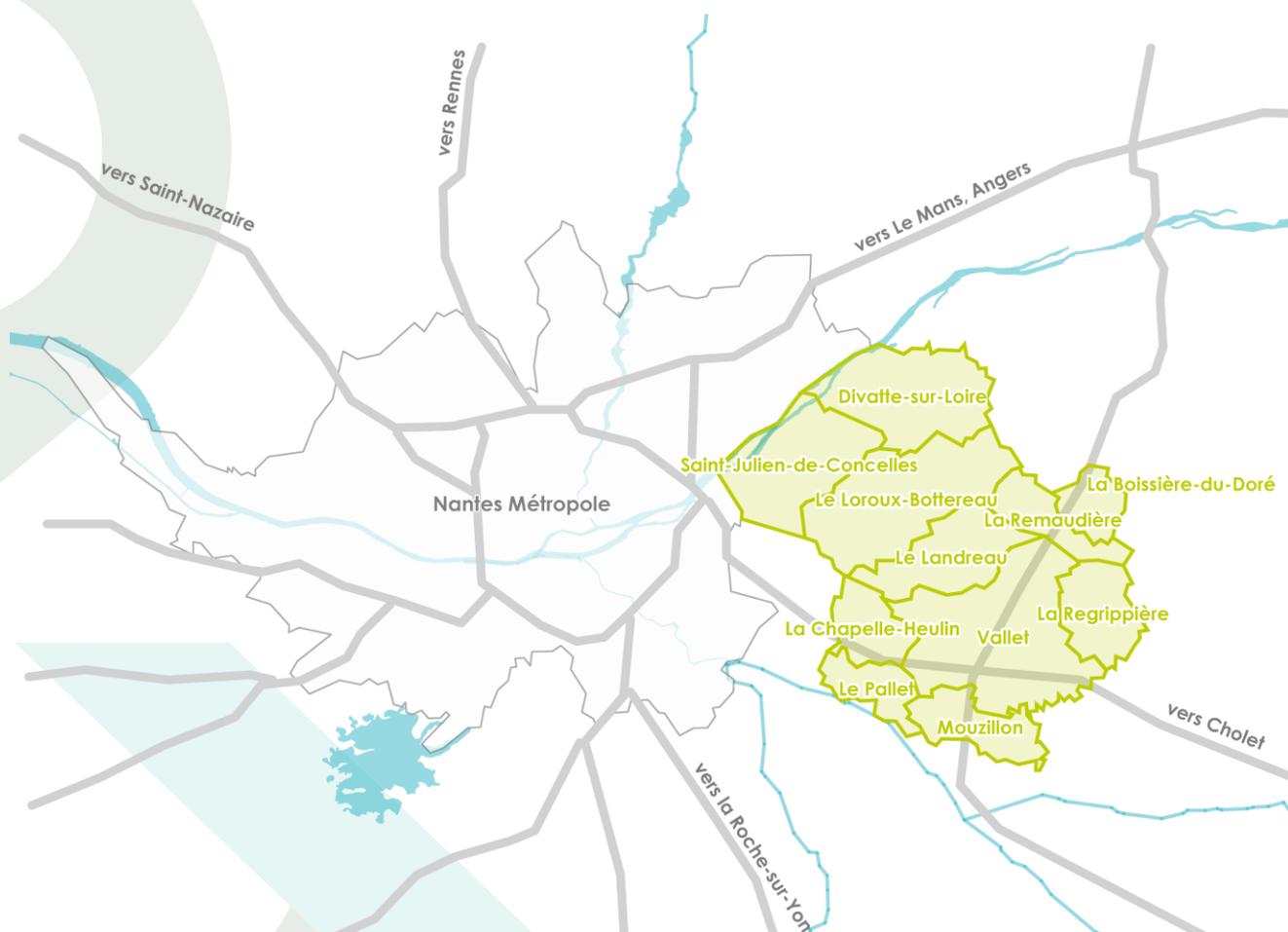
A. Préambule

1) Présentation de la CCSL

- **Le territoire de la CCSL**

La Communauté de communes Sèvre et Loire, créée au 1^{er} janvier 2017, née de la fusion de la Communauté de communes Loire Divatte et de la Communauté de communes de Vallet, est située au sud-est de Nantes, dans le Vignoble Nantais.

Elle regroupe 11 communes : Divatte-sur-Loire, Mouzillon, La Boissière-de-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet et 48 000 habitants environ.



La population de la CCSL se répartit ainsi - la population au 1^{er} janvier 2019 est issu du recensement 2016 :

	population municipale			population totale		
	2006	2011	2016	2006	2011	2016
Vallet	7906	8549	8953	8168	8793	9256
Le Loroux Bottereau	6023	7339	8126	6108	7458	8267
Saint Julien de Concelle	6692	6801	6888	6796	6938	7004
Divatte sur Loire	4738	5216	6713	4813	5279	6811
La Chapelle Heulin	2715	3127	3265	2747	3158	3309
Le Pallet	2577	3029	3236	3630	3087	3286
Le Landreau	2701	2879	2977	2959	3153	3263
Mouzillon	2418	2641	2810	2464	2688	2834
La Regrippière	1422	1544	1525	1443	1574	1551
La Remaudière	1047	1195	1284	1065	1209	1295
La Boissière du Doré	822	916	1040	833	929	1056
CCSL	39061	43236	46817	41026	44266	47932

• Les compétences de la CCSL

La Communauté de communes Sèvre et Loire exerce au 1^{er} janvier 2019 les compétences suivantes, les statuts complets sont joints en **annexe 1** du présent rapport :

• Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Développement économique et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et promotion du tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

• Les compétences optionnelles

- Politique du logement et du cadre de vie : Politique du logement social d'intérêt communautaire au travers d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées.
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement des piscines Naiadolis et Divaquatic

- **Les compétences facultatives**

- Action et politique sociales en faveur du maintien à domicile
Construction et gestion de la maison de retraite EPHAD situé à Vallet
Soutien à la construction et la gestion du Potager Associatif
Soutien et partenariat aux associations à caractère social et caritatif dont le rayonnement est communautaire
- Politique culturelle, à travers le Réseau de lecture publique, l'enseignement musical, la Démarche Pays d'Art et d'Histoire, le soutien à la gestion du Musée du Vignoble Nantais, le soutien et partenariat aux actions culturelles dont le rayonnement est communautaire, la gestion des transports des établissements scolaires des communes vers des équipements culturels structurants tels que les cinémas, ...
- Politique d'animation sportive et de loisirs, par le soutien aux associations, actions et manifestations sportives à destination des jeunes dont le rayonnement est communautaire, le soutien à l'animation sportive départementale, la gestion des transports des établissements scolaires et des ALSH des communes vers les équipements communautaires correspondants.
- Politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, avec la gestion du Relais Assistantes Maternelles, la coordination des politiques contractuelles de financement en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, et parentalité et des actions réalisées dans ce cadre par l'EPCI et de ses communes-membres sur le territoire, le soutien et le partenariat avec les associations à caractère d'accueil et d'accompagnement à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité dont le rayonnement est communautaire
- Soutien et coordination des actions du Centre socio-culturel
- Etudes préalables en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Politique de promotion du territoire, notamment par le soutien et partenariat aux actions participant à la promotion et l'attractivité du territoire dont le rayonnement est communautaire et aux actions de promotion à caractère international (jumelage), la construction et la gestion de l'équipement Centre d'Activités de Plein-Air à St Julien de Concelles, la gestion des transports des établissements scolaires des communes vers cet équipement structurant, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires de camping-cars
- Transports et déplacements :
Gestion des transports scolaires en qualité d'organisateur de second rang sur l'ensemble du territoire
Gestion des transports publics pour le service « LILA à la demande » en qualité d'organisateur secondaire
Aménagement des équipements connexes aux ouvrages ferroviaires à la gare intercommunale du Pallet

Création, aménagement, entretien et balisage des liaisons douces et sentiers de randonnées pédestres

Création, aménagement, entretien et balisage du schéma vélo

Aménagement, gestion et entretien des aires d'arrêt

Gestion et entretien de l'aire de co-voiturage de Vallet

- Assainissement, par la gestion d'un service public d'assainissement non collectif (Spanc), et la gestion du service public d'assainissement collectif, collecte et traitement
- Eau potable
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Sécurité, défense et ordre public : Soutien au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), entretien et remplacement des bornes d'incendie, construction et entretien des gendarmeries
- Politiques contractuelles : La Communauté de communes adhère au Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais pour les dispositifs contractuels de financement et d'actions initiés et suivis par celui-ci.
- Autres compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire :
Constitution de réserves foncières : Relève de l'intérêt communautaire la constitution de réserves foncières liées à l'exercice des compétences communautaires.
Etudes pour l'aménagement et la valorisation de l'agriculture et des espaces agricoles
Accessibilité aux personnes handicapées
Conformément à l'article 18 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, relève de l'intérêt communautaire la création et animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

2) Le Débat d'Orientations Budgétaires

L'examen du budget primitif est précédé, pour les communes de 3 500 habitants et plus et leur EPCI, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, en application des articles L.2312-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Les objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Echanger sur la stratégie financière de leur collectivité.

3) Le contexte global

- **Le contexte national**

- **Le produit intérieur brut (PIB)**

Le Produit intérieur brut (PIB) est un indicateur produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans le cadre des comptes nationaux. Il permet de mesurer la production de richesses à l'intérieur d'un pays.

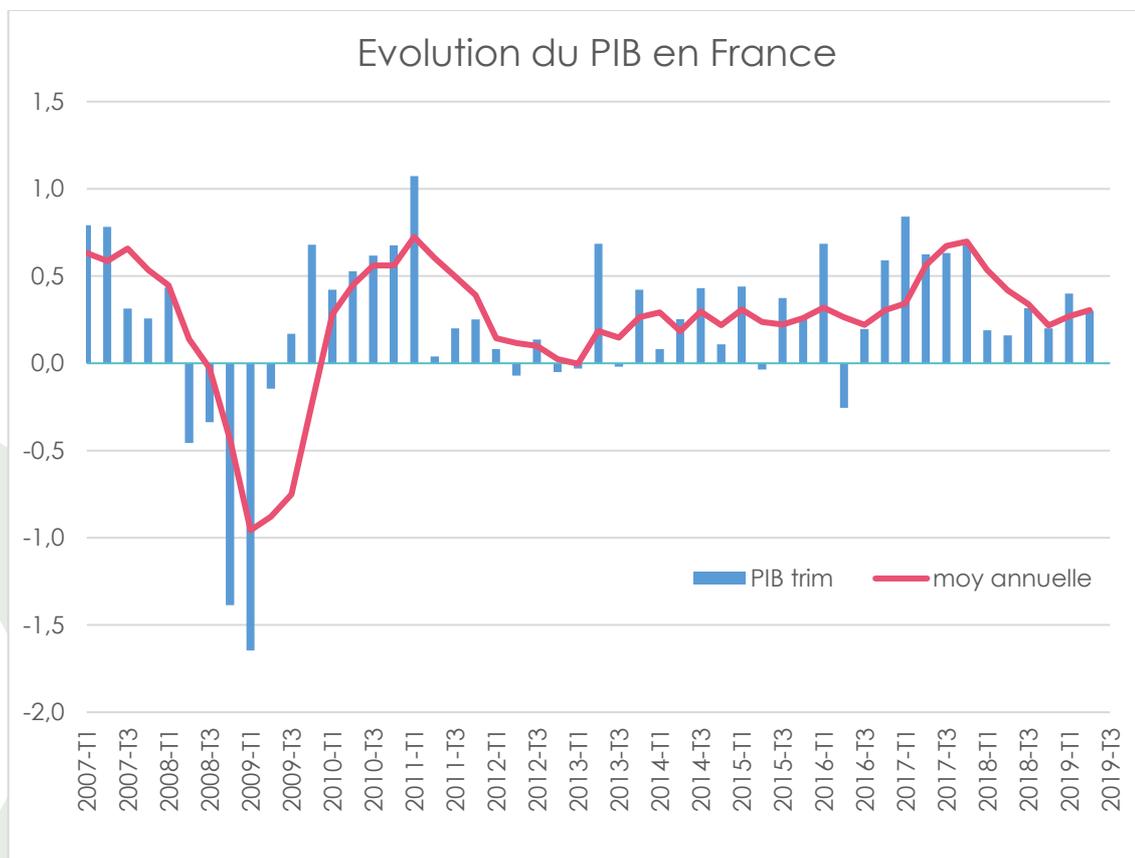
Le PIB correspond à la somme de toutes les valeurs ajoutées produites sur un territoire (métropole et départements d'Outre-mer dans le cas de la France) par l'ensemble des agents économiques résidents, que ces derniers soient ou non nationaux.

Le terme "brut" indique que ce sont les valeurs ajoutées brutes (avant amortissement des équipements) qui sont retenues pour le calcul du PIB.

Le PIB est le principal instrument de mesure de l'activité économique d'un pays, parce qu'il rend compte du pouvoir d'achat disponible à l'intérieur d'un territoire, il permet d'évaluer la puissance économique de ce dernier et le niveau de vie de ses habitants.

La croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) en % reflète l'augmentation (ou la baisse dans le cas d'une croissance négative) du niveau d'activité économique dans un pays. Il s'agit d'un indicateur souvent retenu lorsque l'on veut faire des prévisions à court et à moyen terme sur la situation économique d'un pays.

L'évolution du PIB en France depuis 10 ans se traduit comme suit :



Sources Insee – La Banque Postale

Après une évolution forte en 2017 (+2,8%), le PIB a connu une croissance de 1,6% en 2018 qui va se poursuivre en 2019, alors que l'inflation a progressé rapidement en 2018 de 1,9%.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%
e = estimations p = prévisions		

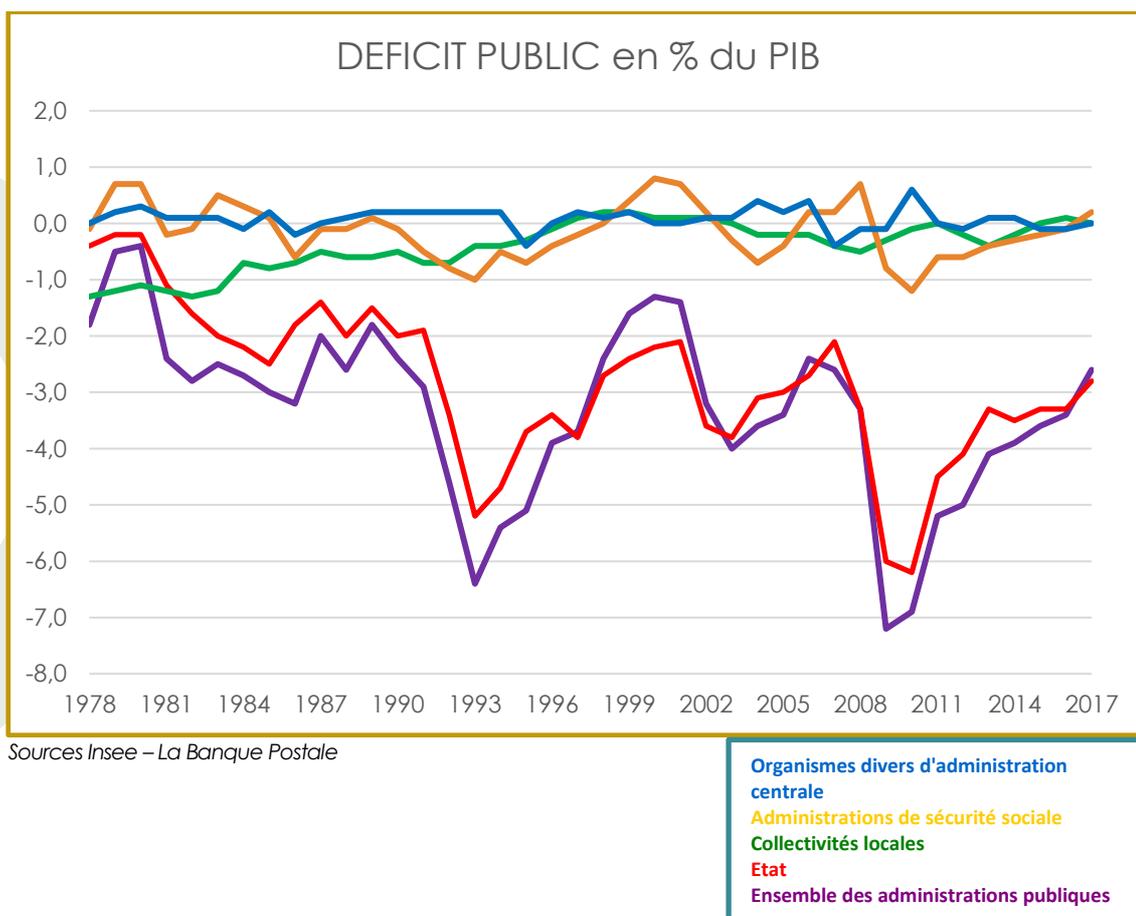
Source La Banque Postale

- **Le déficit et la dette publics**

Le déficit public atteint les -2,8% du PIB en 2018.

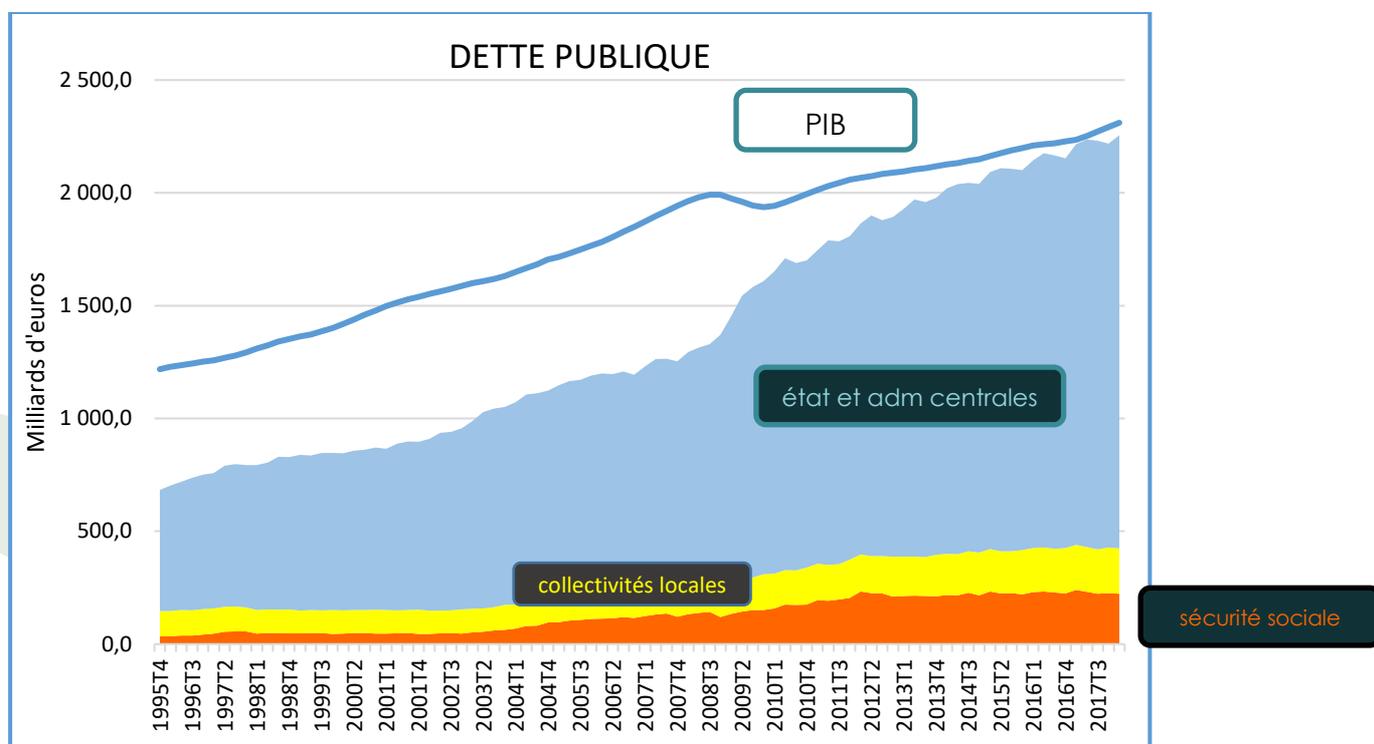
En raison du contexte politique actuel, le déficit public devrait atteindre de 3,2 à 3,4% du PIB en 2019, au-dessus des seuils imposés par l'Europe.

Le graphique suivant démontre l'état du déficit public par type d'administrations :



La dette publique totale est proche de 100% du PIB (97,6% au 1^{er} trimestre 2018).

La dette publique se décompose entre les administrations comme suit :



Sources Insee – La Banque Postale

- **Le contexte national des finances publiques**

Le contexte global des finances des collectivités locales toutes confondues, Régions, Départements, EPCI, communes se présente ainsi :

FINANCES LOCALES 2018 (estimations) <small>Source La Banque Postale</small>		
	montant	% N-1
Recettes de fonctionnement	226,6 Mds €	1,3%
Dépenses de fonctionnement	183,9 Mds €	0,9%
Epargne brute	42,8 Mds €	2,8%
Investissement	54,2 Mds €	7,0%
En-cours de la dette	182,9 Mds €	0,5%

La reprise des investissements amorcée en 2017 (+ 6,8 %) se confirmerait en 2018 (+ 7,0 %) ; elle serait principalement portée par le bloc communal, mais les départements y contribueraient également après huit années de recul.

La croissance de l'épargne brute (+ 2,8 %) serait obtenue à la faveur de recettes de fonctionnement en progression de 1,3 % et de dépenses de fonctionnement en nette décélération (+ 0,9 %).

La norme fixée par l'État (+ 1,2 %) serait ainsi globalement respectée pour cette année. La hausse de l'épargne s'observerait pour tous les niveaux à l'exception des groupements à fiscalité propre.

Après déduction des remboursements d'emprunts, l'épargne nette devrait couvrir près de la moitié des investissements : le solde serait financé par les subventions reçues ainsi que par des emprunts nouveaux en hausse de 4,5 % après deux années de repli. L'encours de dette progresserait de 0,5 %.

Le contexte national des communes reprend les mêmes tendances avec une épargne brute plus forte (+6,4%) :

FINANCES DES COMMUNES 2018 (estimations) <i>Source La Banque Postale</i>		
	montant	% N-1
Recettes de fonctionnement	82,1 Mds €	1,5%
Dépenses de fonctionnement	70,0 Mds €	0,7%
Epargne brute	12,0 Mds €	6,4%
Investissement	22,6 Mds €	7,2%
En-cours de la dette	65,4 Mds €	0,3%

Le contexte des EPCI à fiscalité propre révèle une baisse de l'épargne brute de 2,5%, liée à une hausse des dépenses de fonctionnement, elle-même probablement liée à l'augmentation des compétences gérées par les EPCI.

FINANCES DES EPCI A FISCALITE PROPRE 2018 (estimations) <i>Source La Banque Postale</i>		
	montant	% N-1
Recettes de fonctionnement	43,8 Mds €	1,6%
Dépenses de fonctionnement	38,6 Mds €	2,2%
Epargne brute	5,1 Mds €	-2,5%
Investissement	9,4 Mds €	8,9%
En-cours de la dette	25,5 Mds €	2,5%

- **La loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2018-2022**

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, article 29, a mis en place un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€. Les collectivités non concernées peuvent également s'engager dans la démarche de manière volontaire.

L'objectif d'évolution annuelle ne doit pas dépasser +1,2% pour toutes les collectivités, il est toutefois différent suivant le type de collectivité :

Collectivités	Evolution annuelle moyenne sur 2018-2022
Collectivités locales	+ 1,2 %
Communes	+ 1,1 %
Groupements à fiscalité propre	+ 1,1 %
Départements	+ 1,4 %
Régions	+ 1,2 %

Il concerne l'ensemble des budgets de la collectivité (principal et annexes).

Cet objectif peut être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de trois critères, avec limite maximale de 0,15 point pour chacun d'eux :

- croissance démographique,
- difficultés économiques ou taux de pauvreté, (mesurés par rapport au revenu moyen par habitant)
- efforts passés (mesurés en référence à l'évolution des dépenses de fonctionnement 2014-2016).

Si l'objectif n'est pas atteint en 2018, un mécanisme de reprise financière est effectué sur les douzièmes de fiscalité de 2019, dans la limite de 2 % des recettes de fonctionnement du budget principal, à hauteur de 75% de l'écart constaté ou à hauteur de 100% si la collectivité a refusé de signer un contrat.

Si l'objectif est atteint, le taux de subvention sera bonifié pour les opérations relevant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, article 13, exige également une réduction du besoin de financement par l'emprunt de chaque collectivité locale sur ses budgets principal et annexes, dans les proportions suivantes :

Réduction du besoin de financement des collectivités	2018	2019	2020	2021	2022
Annuel (en Md€)	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6	-2.6
Cumul (en Md€)	-2.6	-5.2	-7.8	-10.4	-13

• La loi de finances pour 2019

La loi de finances pour 2019 prévoit que la redevance d'assainissement sera intégrée dans le calcul du CIF dès 2020.

Elle enclenche également une réforme de la dotation de base versée à l'intercommunalité, qui prendrait en compte les points suivants :

- Fin de la bonification de la DGF des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique, qui obligeait celles-ci à prendre un nombre de compétences toujours plus important afin de maintenir l'éligibilité à cette dotation.
- Une valeur de point unique quelle que soit la catégorie de l'EPCI, communauté d'agglomération ou communauté de communes
- Calcul de la dotation à partir du potentiel fiscal et du CIF
- CIF plafonné à 0,6 pour le calcul de la DGF, majoré de 20% pour les métropoles.
- Introduction dans la dotation de péréquation du critère du revenu par habitant.

Modalités de calcul de la dotation :

Composition	Modalités de calcul
Dotation de base 30%	Population DGF pondérée par le CIF (CIF plafonné à 0,6, et à 1,1 pour les Métropoles)
Dotation de péréquation 70%	Population DGF pondérée par le CIF avec CIF x [PF/hab. moyen de la catégorie / PF/hab. de l'EPCI (population totale) + revenu/hab moyen / revenu/hab. de l'EPCI (population totale)]

Un mécanisme de garanties existe :

- Garanties et plafonnement de droit commun

95 % de l'attribution n-1 < attribution/habitant en n ≤ 110 % de l'attribution n-1

- Garanties sous condition de CIF

CU, CA et métropoles ayant CIF* > 0,35 CC ayant CIF > 0,5

Attribution au moins égale à celle de l'année précédente

- Garanties sous condition de potentiel fiscal

Si potentiel fiscal par habitant < d'au moins 60 % à la moyenne de la catégorie

Attribution au moins = à celle de l'année précédente

• Les évolutions de compétences de la CCSL

Suite à la fusion des deux anciens EPCI, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a dû harmoniser ses compétences.

Elle disposait d'un an, soit jusqu'au 31/12/2017 pour harmoniser ses compétences optionnelles et de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2018 pour harmoniser ses compétences facultatives et définir l'intérêt communautaire.

Confère présentation des compétences de la CCSL, paragraphe 1) du préambule du présent document.

Dans ce contexte, plusieurs mouvements de transfert de compétences ont été opérés :

- 1/01/2017 : Prise de compétence de la construction, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage (2 aires d'accueil concernées, celle située au Loroux-Bottereau et celle située à Saint Julien de Concelles) pour le secteur Loire du territoire de la CCSL
- 1/09/2017 : Transfert à la commune du Pallet de la gestion du multi-accueil Tchou Tchou
- 1/01/2018 : Transfert de la construction, la gestion et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs aux communes de :
Divatte sur Loire : salle du Dojo et site du Perthuis Churin
Le Loroux-Bottereau : salle du Beugnon
Saint Julien de Concelles : piste d'athlétisme et salle de La Voltige

Le service commun urbanisme pour l'instruction des autorisations d'urbanisme a également été étendu à l'ensemble des communes du territoire au 1/04/2017. Il donne lieu à une facturation entre l'EPCI et les communes.

Parallèlement, la Communauté de communes Sèvre et Loire s'est dotée de nouvelles compétences :

- 1/01/2017 : compétence obligatoire transférée par la loi aux EPCI de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi)
- 1/01/2018 : prise de compétences assainissement et eau potable par la CCSL, dans le cadre du maintien de la DGF bonifiée.

Un service commun de protection des données a également été créé le 1/11/2018, pour se conformer à la réglementation en matière de RGPD. Il regroupe la CCSL et les 11 communes du territoire. Il donne lieu également à facturation entre l'EPCI et les communes.

B. La situation financière de la CCSL

La situation générale de la Communauté de communes Sèvre et Loire en quelques chiffres :

Données générales de la CCSL	2017		2018	
	CCSL	Moyenne nationale	CCSL	Moyenne nationale
Population INSEE	47 335		47 573	
Population DGF	47 647		47 900	
PFIA (Potentiel financier agrégé)	32 288 403		33 306 362	
PFIA par habitant	470,51	617,61	482,37	619,88
Potentiel financier/hab moyen	702,43		714,09	
Potentiel fiscal/hab moyen	591,76		609,64	
Revenu/hab moyen	12 994,86	14 303,97	13 264,90	14 501
CIF	0,373990		0,325654	

Le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant comprend les ressources fiscales et les compensations de l'État de l'intercommunalité et de ses communes membres, ainsi que les dotations forfaitaires des communes membres, le tout rapporté à la population.

Le potentiel fiscal agrégé est l'agrégation des richesses fiscales communales et intercommunales sur le territoire de l'ensemble intercommunal.

Le potentiel financier agrégé correspond au potentiel fiscal agrégé majoré de la somme des dotations forfaitaires perçues par les communes de l'ensemble intercommunal l'année précédente.

L'effort fiscal agrégé est un ratio devant mesurer la pression fiscale exercée sur un territoire en fonction des ressources « ménages » mobilisables.

1) Rétrospective financière

Ce paragraphe permet de donner une analyse rétrospective de la situation financière de chaque budget de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Pour rappel, 9 budgets existent :

- Transports scolaires – Nomenclature M43
- SSIAD - Nomenclature M14
- Piscines - Nomenclature M14
- Déchets – Nomenclature M4 - SPIC
- Spanc – Nomenclature M49 - SPIC
- Atelier Relais – Nomenclature M14
- Aménagement de zones – Nomenclature M14
- Budget général – Nomenclature M14
- Assainissement – Nomenclature M49 - SPIC

Analyse financière pluriannuelle du budget TRANSP.SCOLAIRES		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	962.97	249.39
70 - Produits des services du domaine et vent	514 763.41	519 724.60
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	65 396.75	196 422.60
75 - Autres produits de gestion courante	146.00	556.00
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	9.60	0.00
Total recettes réelles de fonctionnement	581 278.73	716 952.59
011 - Charges à caractère général	562 199.04	563 787.06
012 - Charges de personnel et frais assimilés	180 711.67	195 144.89
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	7 716.84
67 - Charges exceptionnelles	157.30	58.10
Total dépenses réelles de fonctionnement	743 068.01	766 706.89
Epargne de gestion	-161 789.28	-49 754.30
66 - Charges financières	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement brute	-161 789.28	-49 754.30
16 - emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement nette	-161 789.28	-49 754.30
Résultat antérieur reporté	169 949.75	50 390.58
Résultat cumulé	8 160.47	636.28

Commentaires :

Compétence exercée par la Région, la CCSL est organisateur de second rang (AO2)

Personnel administratif et charges courantes prises en charges par la Région

Subvention d'équilibre du budget principal nécessaire pour le financement des accompagnatrices de cars (120 000 € en 2018, excédents suffisants en 2017).

Reprise de l'excédent du Syndicat de Transports Scolaires de Clisson, auquel la CCSL adhérerait, suite à sa dissolution au 31/12/2016 (recette exceptionnelle 2018 : 43 988.13 €)

Réflexion en cours sur 2019 sur l'organisation du service avec la Région

Budget sans endettement et niveau d'investissement faible

Analyse financière pluriannuelle du budget SSIAD		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	4 477.08	6 943.37
70 - Produits des services du domaine et vent	1 870.02	0.00
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	443 180.52	461 689.92
75 - Autres produits de gestion courante	467.30	622.00
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total recettes réelles de fonctionnement	449 994.92	469 255.29
011 - Charges à caractère général	53 414.56	68 538.89
012 - Charges de personnel et frais assimilés	412 125.27	445 478.29
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	0.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	465 539.83	514 017.18
Epargne de gestion	-15 544.91	-44 761.89
66 - Charges financières	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement brute	-15 544.91	-44 761.89
16 - emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement nette	-15 544.91	-44 761.89
Résultat antérieur reporté	51 549.17	36 004.26
Résultat cumulé	36 004.26	-8 757.63

Commentaires :

Budget financé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) avec une dotation annuelle fixée par délibération de l'organisme en début d'année

Charges constituées en majorité par les charges de personnel et les honoraires des infirmières libérales qui facturent leurs prestations (46 791 € en 2018) soit 96% des charges de fonctionnement

Charges de personnel en nette augmentation sur 2018 en raison de nombreux arrêts de travail

Réflexion en cours sur l'avenir du service en 2019

Budget sans endettement et niveau d'investissement faible

Analyse financière pluriannuelle du budget PISCINES		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	586.52	1 487.18
70 - Produits des services du domaine et vent	297 621.81	252 051.10
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	20 656.00	20 656.00
75 - Autres produits de gestion courante	1 207 174.70	1 292 072.25
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	7 250.00
Total recettes réelles de fonctionnement	1 526 039.03	1 573 516.53
011 - Charges à caractère général	766 183.82	774 810.09
012 - Charges de personnel et frais assimilés	409 733.32	438 423.71
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	2 128.46	2 139.96
67 - Charges exceptionnelles	0.00	1 811.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 178 045.60	1 217 184.76
Epargne de gestion	347 993.43	356 331.77
66 - Charges financières	24 512.35	9.93
Capacité d'autofinancement brute	323 481.08	356 321.84
16 - emprunts et dettes assimilées	228 533.17	6 415.73
Capacité d'autofinancement nette	94 947.91	349 906.11
Résultat antérieur reporté	0.00	36 104.83
Résultat cumulé	94 947.91	386 010.94

Commentaires :

Budget affecté aux deux piscines du territoire : Naiadolis à Vallet et Divaquatic au Loroux-Bottereau
 2 modes de gestion : délégation de service public (DSP) avec la société Prestalis pour Naiadolis et régie directe pour Divaquatic

Endettement terminé fin 2018

Programme d'investissement conséquent prévu pour les 3 années à venir sur les deux équipements

Analyse financière pluriannuelle du budget DECHETS		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	841.24	23 734.83
70 - Produits des services du domaine et vent	3 667 584.03	3 836 585.65
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	36 349.30	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	644 597.13	496 243.60
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	65.26	4 803.33
Total recettes réelles de fonctionnement	4 349 436.96	4 361 367.41
011 - Charges à caractère général	3 114 024.04	3 376 416.02
012 - Charges de personnel et frais assimilés	533 922.23	612 188.76
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	12 714.00	90 172.12
67 - Charges exceptionnelles	946.15	34 168.98
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 661 606.42	4 112 945.88
Epargne de gestion	687 830.54	248 421.53
66 - Charges financières	67 649.96	59 916.38
Capacité d'autofinancement brute	620 180.58	188 505.15
16 - emprunts et dettes assimilées	136 540.43	137 126.06
Capacité d'autofinancement nette	483 640.15	51 379.09
Résultat antérieur reporté	1 126 595.27	1 427 165.98
Résultat cumulé	1 610 235.42	1 478 545.07

Commentaires :

Budget affecté à la gestion des déchets (collecte, traitement, gestion des deux déchèteries du territoire...)

Endettement lié à la construction du CAD (Complexe d'Accueil des Déchets) au Loroux-Bottereau, construit et ouvert en 2016.

Réhabilitation de la déchèterie de Vallet en 2017 avec reprise de sa gestion en régie.

Nouvelle grille tarifaire harmonisée sur l'ensemble du territoire au 1/01/2019

Extension des consignes de tri mise en place au 1/01/2019

Analyse financière pluriannuelle du budget SPANC		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	0.00	0.00
70 - Produits des services du domaine et vent	65 019.78	77 522.98
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	16 208.98	17 213.21
75 - Autres produits de gestion courante	274.00	368.00
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	343.15
Total recettes réelles de fonctionnement	81 502.76	95 447.34
011 - Charges à caractère général	38 566.74	54 373.06
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 499.17	49 464.41
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	748.15
67 - Charges exceptionnelles	315.00	4 625.45
Total dépenses réelles de fonctionnement	80 380.91	109 211.07
Epargne de gestion	1 121.85	-13 763.73
66 - Charges financières	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement brute	1 121.85	-13 763.73
16 - emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
Capacité d'autofinancement nette	1 121.85	-13 763.73
Résultat antérieur reporté	91 231.49	90 303.34
Résultat cumulé	92 353.34	76 539.61

Commentaires :

Budget affecté à la gestion de l'assainissement non collectif

Reprise de l'ensemble des données du territoire dans un nouveau logiciel en 2018

Suivi de l'activité en régie avec un contrat de prestation avec la SAUR pour la partie contrôle annuel

Budget sans endettement et niveau d'investissement faible

Analyse financière pluriannuelle du budget ASSAINISSEMENT		
Chapitres	2017	2018 provisoire
	cumuls communes	
013 - atténuation de charges	0.00	0.00
70 - Produits des services du domaine et vent	2 448 248.43	2 377 798.12
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	3 466.66	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	24 755.00	1 811.89
76 - Produits financiers	4 513.18	2.13
77 - Produits exceptionnels	4 804.66	15.82
Total recettes réelles de fonctionnement	2 485 787.93	2 379 627.96
011 - Charges à caractère général	352 081.90	308 486.53
012 - Charges de personnel et frais assimilés	269 841.97	292 608.99
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	14 626.20	0.00
67 - Charges exceptionnelles	38.76	1 000.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	636 588.83	602 095.52
Epargne de gestion	1 849 199.10	1 777 532.44
66 - Charges financières	382 378.17	410 050.06
Capacité d'autofinancement brute	1 466 820.93	1 367 482.38
16 - emprunts et dettes assimilées	805 246.90	985 793.70
Capacité d'autofinancement nette	661 574.03	381 688.68
Résultat antérieur reporté	1 075 585.60	986 554.02
Résultat cumulé	1 737 159.63	1 368 242.70

Commentaires :

Budget affecté à la gestion de l'assainissement collectif, compétence transférée à la CCSL au 1/01/2018

Reprise des travaux en cours dans les communes et mise en place de l'organisation en 2018

Activité en grande partie, gérée avec des délégataires (SAUR et SUEZ)

Réflexion en cours sur 2018 et 2019 sur le choix du mode de gestion au 1/01/2020

Collecte des données et démarrage de la facturation de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

50 dossiers d'emprunts transférés et programme d'investissement important

Harmonisation du prix de la redevance d'assainissement, avec un lissage sur 10 ans jusqu'en 2027.

Analyse financière pluriannuelle du budget ATELIERS RELAIS		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	0.00	0.00
70 - Produits des services du domaine et vent	12 620.10	11 244.72
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	0.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	100 197.77	80 938.64
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	1 482.00	27.55
Total recettes réelles de fonctionnement	114 299.87	92 210.91
011 - Charges à caractère général	21 703.22	27 627.78
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.21	1.53
67 - Charges exceptionnelles	0.00	3 597.60
Total dépenses réelles de fonctionnement	21 703.43	31 226.91
Epargne de gestion	92 596.44	60 984.00
66 - Charges financières	1 091.32	182.46
Capacité d'autofinancement brute	91 505.12	60 801.54
16 - emprunts et dettes assimilées	51 734.60	43 695.83
Capacité d'autofinancement nette	39 770.52	17 105.71
Résultat antérieur reporté	33 615.81	100 285.93
Résultat cumulé	73 386.33	117 391.64

Commentaires :

Budget affecté à la gestion des trois hôtels d'entreprises construits sur le territoire et mis en location à des entreprises, ainsi qu'un commerce de proximité

Vente de l'hôtel d'entreprise de Mouzillon en 2018 pour 450 000 €

Endettement terminé au 31/12/2019 (sur la dette actuelle)

Projet de construction d'un nouvel atelier sur 2019 avec financement par un nouvel emprunt

Dans le cadre de l'intérêt communautaire sur la politique de dernier commerce de proximité : transfert du bâtiment à la commune de La Boissière du Doré envisagé en 2019

Analyse financière pluriannuelle du budget ZONES		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	0.00	0.00
70 - Produits des services du domaine et vent	499 372.95	486 314.25
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	2 250 108.35	1 288 680.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
76 - Produits financiers	0.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total recettes réelles de fonctionnement	2 749 481.30	1 774 994.25
011 - Charges à caractère général	397 567.39	292 556.50
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00
014 - Atténuation de produits	0.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.80
67 - Charges exceptionnelles	0.00	0.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	397 567.39	292 557.30
Epargne de gestion	2 351 913.91	1 482 436.95
66 - Charges financières	72 290.13	33 828.88
Capacité d'autofinancement brute	2 279 623.78	1 448 608.07
16 - emprunts et dettes assimilées	2 585 076.98	174 988.83
Capacité d'autofinancement nette	-305 453.20	1 273 619.24
Résultat antérieur reporté	51 549.17	31 610.96
Résultat cumulé	-253 904.03	1 305 230.20

Commentaires :

Budget de gestion de stocks de terrains à aménager dans les zones d'activités du territoire
Les terrains aménagés sont ensuite commercialisables auprès des entreprises pour y construire leurs locaux professionnels

Transfert en 2017 de l'emprunt relatif à la zone du Plessis du budget zones au budget général

Sont en cours d'aménagement et de commercialisation les zones suivantes :

- Zone de Beausoleil 3 à Saint Julien de Concelles
- Zone du Haut Bois au Landreau
- Zone des 4 Chemins à Mouzillon
- Zone des Treize-Vents à La Regrippière
- Zone des Dorices à Vallet.

Analyse financière pluriannuelle du budget principal CCSL		
Chapitres	2017	2018 provisoire
013 - atténuation de charges	192 312.07	103 852.94
70 - Produits des services du domaine et vent	757 611.89	853 581.09
73 - Impôts et taxes	11 168 670.76	10 855 993.71
74 - Dotations, subventions et participations	3 210 583.61	3 005 809.03
75 - Autres produits de gestion courante	317 540.65	322 304.16
76 - Produits financiers	6.43	6.43
77 - Produits exceptionnels	33 007.12	60 255.39
Total recettes réelles de fonctionnement	15 679 732.53	15 201 802.75
011 - Charges à caractère général	1 653 313.35	1 427 314.09
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 553 158.00	4 224 654.76
014 - Atténuation de produits	2 786 803.33	2 986 915.33
65 - Autres charges de gestion courante	3 962 611.36	4 448 136.67
67 - Charges exceptionnelles	187 034.95	604 247.07
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 142 920.99	13 691 267.92
Epargne de gestion	2 536 811.54	1 510 534.83
66 - Charges financières	115 061.45	198 916.68
Capacité d'autofinancement brute	2 421 750.09	1 311 618.15
16 - emprunts et dettes assimilées	720 839.35	825 291.06
Capacité d'autofinancement nette	1 700 910.74	486 327.09
Résultat antérieur reporté	3 746 147.60	2 961 522.61
Résultat cumulé	5 447 058.34	3 447 849.70

Commentaires :

Budget principal de la collectivité organisé en 4 pôles : Ressources, Aménagement et Attractivité du territoire, Environnement et Patrimoine et Animation du territoire

Absence de nouveaux emprunts sur 2 ans

Harmonisation de la fiscalité en 2017 et 2018 sur l'ensemble du territoire

Recettes fiscales exceptionnelles de 661 757 € en 2017

Modification des compétences : extension du service urbanisme au 1/04/2017, fin du service portage de repas au 31/05/2017, transfert du multi-accueil à la commune du Pallet au 1/09/2017, transfert des équipements sportifs au 1/01/2018

En 2018 : Versement d'une subvention d'équipement d'1 000 000 € au budget piscines et d'une subvention de fonctionnement de 600 000 € vers le budget aménagement de zones

2) La masse salariale

MASSE SALARIALE 2016		
CCV	voté	réalisé
Budget principal	2 449 935 €	2 247 745,88 €
	2 449 935 €	2 247 745,88 €
CCLD	voté	réalisé
Budget principal	3 918 438 €	3 751 055,83 €
	3 918 438 €	3 751 055,83 €
	6 368 373 €	5 998 801,71 €
MASSE SALARIALE 2017		
CCSL		
Budget principal	4 864 777 €	4 553 158,00 €
Budget Déchets	633 035 €	533 922,23 €
Budget Spanc	41 500 €	41 499,17 €
Budget Piscines	421 900 €	409 733,32 €
Budget Ssiad	414 159 €	412 125,27 €
Budget Transports scolaires	203 940 €	180 711,67 €
	6 579 311 €	6 131 149,66 €
MASSE SALARIALE 2018		
CCSL		
Budget principal	4 535 855 €	4 211 085,27 €
Budget Déchets	650 980 €	612 133,03 €
Budget Spanc	51 290 €	49 464,41 €
Budget Piscines	465 530 €	438 423,71 €
Budget Ssiad	453 400 €	445 367,69 €
Budget Transports scolaires	229 270 €	195 144,89 €
	6 386 325 €	5 951 619,00 €
Budget Assainissement	324 245 €	194 033,21 €
	6 710 570 €	6 145 652,21 €

Entre 2016 et 2017 :

- Police municipale ex-CCLD : transférée aux communes
- Indemnité de départ volontaire ex-DGS
- Extension du service commun urbanisme au 1/04/2017 : effectifs communaux transférés
- Recrutement d'un directeur du Pôle Environnement et Patrimoine
- Extension du dispositif de tickets restos pour l'ensemble du personnel au 1/01/2017

Entre 2017 et 2018 :

- Harmonisation du régime indemnitaire en 2 ans : 1ère année d'évolution en 2018
- Charge d'une DGS en moins
- Transfert du multi-accueil au 1/09/2017
- Prise de la compétence Assainissement : transfert de personnel à la CCSL au 1/01/2018
- Recrutement d'une coordinatrice enfance-jeunesse-parentalité
- Recrutement en informatique (RGPD)

3) La dette

La CCSL comptabilise 80 emprunts au 31 décembre 2018, dont la moitié est affectée au budget assainissement.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE PAR BUDGET de 2017 à 2019

BUDGET PISCINES

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2017	234 948.91 €	228 533.19 €	5 835.38 €	18 621.60 €	252 990.17 €	6 415.72 €
2018	6 415.72 €	6 415.72 €	65.28 €	- €	6 481.00 €	- €
2019	- €	- €	- €	- €	- €	- €

BUDGET DECHETS

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2017	2 476 725.43 €	136 540.43 €	58 905.28 €	- €	195 445.71 €	2 340 185.00 €
2018	2 340 185.00 €	137 126.06 €	54 905.93 €	- €	192 031.99 €	2 203 058.94 €
2019	2 203 058.94 €	137 731.82 €	50 886.32 €	- €	188 618.14 €	2 065 327.12 €

BUDGET ATELIERS RELAIS

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2017	106 402.16 €	48 114.60 €	1 000.83 €	- €	49 115.43 €	58 287.56 €
2018	58 287.56 €	43 222.73 €	272.95 €	- €	43 495.68 €	15 064.83 €
2019	15 064.83 €	15 064.83 €	- €	- €	15 064.83 €	- €

BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2017	3 465 175.44 €	295 129.83 €	72 290.13 €	- €	367 419.96 €	3 170 045.61 €
2018	3 170 045.61 €	174 988.83 €	33 828.88 €	- €	208 817.71 €	2 995 056.78 €
Transfert au budget principal :		1 494 500.00 €				1 500 556.78 €
2019	1 500 556.78 €	176 884.14 €	30 201.98 €	- €	207 086.12 €	1 323 672.64 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2018	13 613 524.06 €	985 793.70 €	390 621.46 €	- €	1 376 415.16 €	12 627 730.36 €
2019	12 627 730.36 €	907 339.58 €	383 377.08 €	- €	1 290 716.66 €	11 720 390.78 €

BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2017	5 622 585.28 €	717 139.87 €	178 015.27 €	- €	895 155.14 €	4 905 445.41 €
2018	6 399 945.41 €	821 861.06 €	181 896.11 €	- €	1 003 757.17 €	
Transfert du budget zones :		1 494 500.00 €				5 578 084.35 €
2019	5 578 084.35 €	778 399.20 €	163 796.76 €	- €	942 195.96 €	4 799 685.15 €

DETTE TOTALE 2017 à 2019

Exercice	Encours début	Échéances de l'année			Annuité	Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change		
2017	11 905 837.22 €	1 425 457.92 €	316 046.89 €	18 621.60 €	1 760 126.41 €	10 480 379.30 €
2018	25 588 403.36 €	2 169 408.10 €	661 590.61 €	- €	2 830 998.71 €	17 840 910.91 €
2019	21 924 495.26 €	2 015 419.57 €	628 262.14 €	- €	2 643 681.71 €	19 909 075.69 €

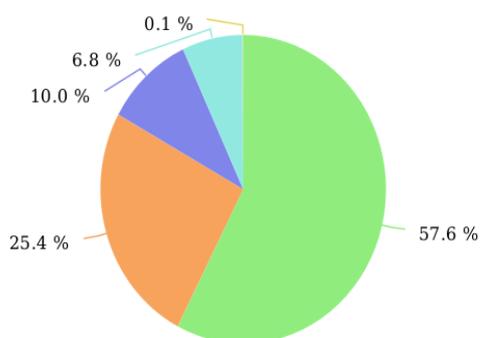
Nombre d'emprunts au 01 01 2017

41

Nombre d'emprunts au 01 01 2019

80

Les emprunts sont affectés sur tous les budgets de la collectivité comme suit :



Budget	Montant
Budget Assainissement	12 627 730.36
Budget Principal	5 578 084.35
Gestion des déchets	2 203 058.94
Aménagement des zones	1 500 556.78
Atelier Relais	15 064.83
TOTAL	21 924 495.26

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

	Ratio de désendettement	Endettement par habitant
Déchets	11,69	45,96
Budget général	4,25	116,37
Assainissement	9,23	263,45
Total dette tous budgets		457,41

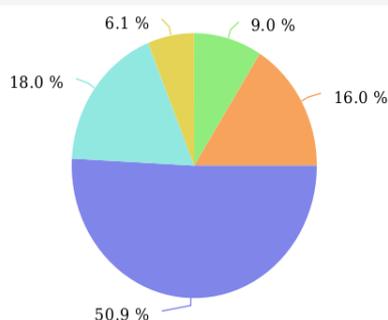
La moitié des emprunts a une durée de vie de 10 à 20 ans, près d'un quart a plus de 20 ans, un quart a moins de 10 ans.

Indicateurs

Encours 21 924 495.26	Duration * 6 ans, 11 mois
Durée de vie moyenne * 7 ans, 11 mois	Durée résiduelle * 35 ans, 3 mois
Durée résiduelle Moyenne * 15 ans	

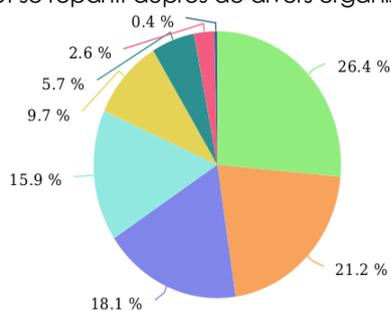
** tirages futurs compris*

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 966 252.51
5 - 10 ans	3 514 841.04
10 - 20 ans	11 153 364.32
20 - 30 ans	3 942 158.44
>= 30 ans	1 347 878.95
TOTAL	21 924 495.26

La dette est contractée et se répartit auprès de divers organismes bancaires :



Prêteur	Montant
Crédit Agricole	5 797 298.52
La Banque Postale	4 645 813.73
Crédit Local - DEXIA	3 967 353.01
Caisse des Dépôts et Consignations	3 479 040.29
Crédit Mutuel	2 133 825.96
Caisse d'Epargne	1 241 149.60
Agence de l'eau Loire-Bretagne	580 950.80
Autres	79 063.35
TOTAL	21 924 495.26

4) La fiscalité

A la création de la Communauté de communes Sèvre et Loire, il a été nécessaire d'harmoniser la fiscalité des ménages et des entreprises.

La méthode retenue a été de calculer les taux moyens pondérés des anciens EPCI (CCLD et CCV).

Le taux moyen pondéré est égal à la division du produit total de la taxe divisé par le nombre total de bases nettes de la taxe.

• La fiscalité des ménages

Pour rappel, l'harmonisation des taxes de fiscalité des ménages a été effectuée en une année.

Le taux de la taxe d'habitation est fixé à 8,31%.

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est défini à 0,595%.

Le taux de la taxe foncière sur le non bâti s'élève à 3,96%.

TH

Taxe d'Habitation

Montants prévisionnels 2017			Montant réels 2017 CCSL	Montants prévisionnels 2018			Montant réels 2018 CCSL
base	taux	produit		base	taux	produit	
41 784 000 €	8.31%	3 472 250 €	3 467 081 €	42 859 000 €	8.31%	3 561 583 €	3 571 320 €

Des abattements sur la taxe d'habitation ont été décidés par délibération du Conseil communautaire du 29/03/2017 comme suit :

- Abattement 1 et 2 personnes à charge 10%,
- Abattement 3 personnes et plus 20%,
- Abattement spécial 15%
- Abattement spécial handicapé 10%.

Une réforme de la taxe d'habitation a été décidée en 2018.

Elle maintient les principes de calcul de la taxe d'habitation et du vote du taux par les collectivités.

Elle institue une règle de dégrèvement échelonné sur 3 ans. Environ 80% des foyers (en-dessous d'un plafond de revenu fiscal de référence) seront dégrévés de la taxe pour leurs résidences principales à hauteur de :

- 30% en 2018,
- 65% en 2019,
- 100% en 2020.

Le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale est maintenu pour les contribuables disposant de revenus supérieurs aux plafonds.

Le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire est maintenu pour tous les contribuables.

TFB

Taxe Foncière (Bâti)

Montants prévisionnels 2017			Montant réels 2017 CCSL	Montants prévisionnels 2018			Montant réels 2018 CCSL
base	taux	produit		base	taux	produit	
35 093 000 €	0.595%	208 803 €	209 387 €	36 280 000 €	0.595%	215 866 €	215 872 €

Des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été décidées par délibération du Conseil communautaire du 29/03/2017 :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux entreprises pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, à 100%, pour une durée de 2 ans.

TFNB**Taxe Foncière (Non Bâti)**

Montants prévisionnels 2017			Montant réels 2017 CCSL	Montants prévisionnels 2018			Montant réels 2018 CCSL
base	taux	produit		base	taux	produit	
2 768 000 €	3.96%	109 613 €	109 560 €	2 785 000 €	3.96%	110 286 €	110 215 €

Total de la fiscalité des ménages :

	TH	TFB	TFNB	Total	€/habitant
2017	3 467 081 €	209 387 €	109 560 €	3 786 028 €	79 €
2018	3 571 320 €	215 872 €	110 215 €	3 897 407 €	81,31 €

- **La fiscalité des entreprises**

Pour rappel, la Communauté de communes Sèvre et Loire a harmonisé le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sur l'ensemble de son territoire dès 2017, en prenant en compte le taux moyen pondéré, calculé en divisant le produit total de la CFE par le nombre total de bases nettes de CFE. Le taux de CFE est de 24,11%.

Les bases ont également été harmonisées pour chaque tranche, par le calcul des bases moyennes pondérées.

Les bases minimum par tranche de chiffres d'affaires s'appliquent donc comme suit :

Tranche de chiffre d'affaires	Montant minimum légal	Base moyenne pondérée
CA ≤ 10 000	Entre 210 et 505	507
CA > 10 000 et ≤ 32 600	Entre 210 et 1 009	1014
CA > 32 600 et ≤ 100 000	Entre 210 et 2 119	1588
CA > 100 000 et ≤ 250 000	Entre 210 et 3 531	2791
CA > 250 000 et ≤ 500 000	Entre 210 et 5 055	3992
CA > 500 000	Entre 210 et 6 558	4777

CFE**Cotisation Foncière des Entreprises**

Montants prévisionnels 2017			Montant réels 2017 CCSL	Montants prévisionnels 2018			Montant réels 2018 CCSL
base	taux	produit		base	taux	produit	
13 620 000 €	24.11%	3 283 782 €	3 287 034 €	14 373 000 €	24.11%	3 465 330 €	3 464 514 €

Des exonérations sur la CFE ont été décidées par délibération du Conseil communautaire du 29/03/2017 :

- Reprise d'entreprises en difficulté
- Cinémas arts et essais inférieurs à 450 000 entrées
- Médecins et auxiliaires médicaux des communes inférieures à 2 000 habitants
- Librairies labellisées

CVAE

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Prévision 2017 CCSL	Montant réels 2017 CCSL	Prévision 2018 CCSL	Montant réels 2018 CCSL
1 763 788 €	1 763 788 €	1 825 376 €	1 825 376 €

TASCOM

Taxe sur les Surfaces COMmerciales

Taux CCLD : 1,05 et CCV : 1,20

Taux CCSL : 1,10

Montants réels 2017			Montants réels 2018		
CA	Surface	taxe	CA	Surface	taxe
121 078 245 €	27952	621 432 €	126 998 794 €	27952	461 325 €

Prévision 2017 : 457 787 €

Prévision 2018 : 454 919 €

recette supplémentaire : 163 645 €

L'application de l'article 21 de la loi de finances 2016-1917 du 29/12/2016 pour 2017 a entraîné une augmentation non pérenne des produits de TASCOM versés aux EPCI.

Cet article prévoit que les exploitants de surfaces commerciales supérieures à 2500 m² soumises à la TASCOM s'acquittent d'un acompte à hauteur de 50% de la TASCOM due l'année suivante.

La création de cet acompte a donc créé un pic de recettes mais uniquement sur 2017.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 29/03/2017, le coefficient multiplicateur s'applique ainsi :

- 1,10 pour 2018
- 1,15 pour 2019
- 1,20 pour 2020

IFER

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

	Prévision 2017 CCSL	Montant réels 2017 CCSL	Prévision 2017 CCSL	Montant réels 2018 CCSL
Eoliennes et hydroliennes	47 648 €	47 656 €	48 132 €	48 106 €
Centrales électriques	- €	- €	- €	- €
Centrales photovoltaïques	13 089 €	13 594 €	13 730 €	508 €
Centrales hydrauliques	- €	- €	- €	- €
Transformateurs électriques	57 174 €	57 172 €	57 744 €	57 744 €
Stations radioélectriques	64 959 €	69 660 €	70 356 €	69 285 €
Gaz - stockage, transport...	1 544 €	1 541 €	1 557 €	1 556 €
Répartiteurs de téléphonie	- €	- €	- €	- €
Matériel roulant ferroviaire	- €	- €	- €	- €
Matériel roulant (île de France)	- €	- €	- €	- €
TOTAL	184 414 €	189 623 €	191 519 €	177 199 €

Total de la fiscalité des entreprises :

	CFE	CVAE	TASCOM	IFER	Total	€/habitant
2017	3 287 034 €	1 763 788 €	621 432 €	189 623 €	5 861 877 €	122,30 €
2018	3 464 514 €	1 825 376 €	461 325 €	177 199 €	5 928 414 €	123,68 €

5) Les dotations et péréquations

La Communauté de communes Sèvre et Loire reçoit également des dotations de l'Etat pour un montant de 2 723 126 €, FPIC inclus.

Elles représentent près de 18% des recettes réelles totales du budget général et un montant de 56,81 € par habitant.

DGF

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Montant 2017	Montant 2018
Dotation de base	303 615 €	153 644 €
Dotation de péréquation	738 947 €	372 549 €
Bonification	462 876 €	395 665 €
Garantie	84 163 €	676 184 €
	1 589 601 €	1 598 042 €
Contribution au redressement des finances publiques		
2014 -	137 652 € -	137 627 €
2015 -	339 226 € -	339 165 €
2016 -	335 405 € -	335 343 €
2017 -	164 022 € -	163 992 €
-	976 305 € -	976 127 €
Dotation d'intercommunalité	613 296 €	621 915 €
Dotation de compensation part salaires	1 234 361 €	1 208 585 €
Dotation totale	1 847 657 €	1 830 500 €

FNGIR

FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019
Contribution au FNGIR			
Versement du FNGIR	289 647 €	289 336 €	289 336 €

DCRTP

DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019
Versement	206 752 €	206 752 €	206 752 €

FPIC

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

CC SEVRE & LOIRE	Année 2017			Population DGF	Année 2018		
	Répartition de droit commun	Répartition libre	Montant définitif versé		Répartition de droit commun	Répartition libre	Montant définitif versé
Sous-total Interco	459 728 €	- 6 000 €	453 728 €		396 538 €		396 538 €
LA BOISSIERE DU DORE	18 943 €	4 500 €	23 443 €	1 058	19 566 €		19 566 €
DIVATTE-SUR-LOIRE	109 549 €		109 549 €	6 834	117 359 €		117 359 €
LA CHAPELLE-HEULIN	51 415 €		51 415 €	3 355	54 305 €		54 305 €
LE LANDREAU	61 944 €		61 944 €	3 244	67 538 €		67 538 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	134 085 €		134 085 €	8 210	143 597 €		143 597 €
MOUZILLON	51 107 €		51 107 €	2 801	53 302 €		53 302 €
LE PALLET	63 330 €		63 330 €	3 311	64 198 €		64 198 €
LA REGRIPIERE	31 563 €	1 500 €	33 063 €	1 569	32 498 €		32 498 €
LA REMAUDIERE	26 016 €		26 016 €	1 289	28 450 €		28 450 €
SAINT JULIEN DE CONCELLES	103 083 €		103 083 €	7 014	113 217 €		113 217 €
VALLET	118 489 €		118 489 €	9 215	127 099 €		127 099 €
Sous-total Communes	769 524 €	6 000 €	775 524 €	47 900	821 129 €	- €	821 129 €
Total	1 229 252 €	- €	1 229 252 €		1 217 667 €	- €	1 217 667 €
	- 28 042 €		-2.23%		- 11 585 €		-0.94%

La part communautaire du FPIC a connu une diminution en 2018 du fait de la baisse du CIF, au profit de la part des communes.

6) Les transferts financiers entre l'EPCI et les communes

La Communauté de communes Sèvre et Loire et ses communes membres ont des transferts financiers :

- Par le biais de l'attribution de compensation, qui permet de fixer les calculs de transfert de charges en cas de transfert de compétences
- Par le moyen de refacturation de prestations de services ou de services communs exercées pour le compte des communes.

- **L'attribution de compensation**

Le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) correspond au rapport entre la fiscalité perçue par l'EPCI et la totalité de la fiscalité du territoire perçue par l'ensemble intercommunal, communes comprises.

Plus le CIF est élevé, plus le transfert de compétences communales à l'EPCI est supposé être important.

Le CIF de la CCSL est le suivant, il baisse de 12,92% entre 2017 et 2018 :

	2017	2018
CIF DGCL	0,373990	0,325654

L'attribution de compensation permet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés lorsqu'une compétence est transférée entre l'EPCI et ses communes-membres.

Sur la Communauté de communes Sèvre et Loire, deux communes disposent d'une attribution négative :

- Le Landreau pour un montant de - 33 959,71 €
- La Remaudière, pour laquelle le Conseil communautaire, par délibération du 18 octobre 2017, a décidé de geler l'attribution à 0€, pendant 3 ans, pour les années 2018, 2019, 2020.

Les autres communes bénéficient d'une attribution de compensation positive.

Le montant de l'attribution a évolué en 2017 et en 2018 en fonction des compétences transférées.

Montants de l'attribution de compensation – Année 2017 :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 1/01/2017		Compétence : Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 1/01/2017 rectifié		Compétence : Gestion du multi- accueil Tchou- tchou (4 mois)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 1/09/2017	
	reversée aux communes	reversée à la CCSL		reversée aux communes	reversée à la CCSL		reversée aux communes	reversée à la CCSL
LA BOISSIERE DU DORE	67 182.99 €			67 182.99 €			67 182.99 €	
DIVATTE-SUR-LOIRE	363 417.19 €		12 000.00 €	351 417.19 €			351 417.19 €	
LA CHAPELLE-HEULIN	191 924.47 €			191 924.47 €			191 924.47 €	
LE LANDREAU		33 959.71 €			33 959.71 €			33 959.71 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	258 301.17 €		32 000.00 €	226 301.17 €			226 301.17 €	
MOUZILLON	154 011.45 €			154 011.45 €			154 011.45 €	
LE PALLET	145 750.95 €			145 750.95 €		19 464.00 €	165 214.95 €	
LA REGRIPIERE	40 505.30 €			40 505.30 €			40 505.30 €	
LA REMAUDIERE		19 364.05 €			19 364.05 €			19 364.05 €
SAINT JULIEN DE CONCELLES	409 015.20 €		32 000.00 €	377 015.20 €			377 015.20 €	
VALLET	1 213 230.61 €			1 213 230.61 €			1 213 230.61 €	
	2 843 339.33 €	- 53 323.76 €	- 76 000.00 €	2 767 339.33 €	- 53 323.76 €	19 464.00 €	2 786 803.33 €	- 53 323.76 €

Montants de l'attribution de compensation – Année 2018 :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 1/01/2017		Compétence : Gestion du multi- accueil Tchou- tchou	Compétence : Gestion des équipements sportifs	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 1/01/2018	
	reversée aux communes	reversée à la CCSL			reversée aux communes	reversée à la CCSL
LA BOISSIERE DU DORE	67 182.99 €				67 182.99 €	
DIVATTE-SUR-LOIRE	363 417.19 €			75 853.00 €	427 270.19 €	
LA CHAPELLE-HEULIN	191 924.47 €				191 924.47 €	
LE LANDREAU		33 959.71 €				33 959.71 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	258 301.17 €			45 862.00 €	272 163.17 €	
MOUZILLON	154 011.45 €				154 011.45 €	
LE PALLET	145 750.95 €		58 393.00 €		204 143.95 €	
LA REGRIPIERE	40 505.30 €				40 505.30 €	
LA REMAUDIERE		19 364.05 €				- €
SAINT JULIEN DE CONCELLES	409 015.20 €			39 468.00 €	416 483.20 €	
VALLET	1 213 230.61 €				1 213 230.61 €	
	2 843 339.33 €	- 53 323.76 €	58 393.00 €	161 183.00 €	2 986 915.33 €	- 33 959.71 €

- **Les facturations de services**

Plusieurs services communs sont mis en place à l'intercommunalité pour le compte des communes, tels que le service urbanisme et le service de protection des données. Ils font l'objet d'une refacturation aux communes.

Facturation du service commun urbanisme :

Communes	Habitants	Ingénierie Coordination	Instruction	PLU	Total par commune 2018	Rappel Total par commune 2017
la Boissière du Doré	1 038	2 076.00 €			2 076.00 €	1 998.00 €
la Chapelle Heulin	3 266	1 293.05 €	21 653.58 €	7 388.87 €	30 335.50 €	25 189.50 €
Divatte sur Loire	6 701	1 293.05 €	44 427.63 €	7 388.87 €	53 109.55 €	52 649.89 €
Le Landreau	2 958	1 293.05 €	19 611.54 €	7 388.87 €	28 293.46 €	28 266.07 €
Le Loroux Bottereau	8 031	1 293.05 €	53 245.53 €		54 538.58 €	54 129.65 €
Mouzillon	2 764	1 293.05 €	18 325.32 €	7 388.87 €	27 007.24 €	22 126.76 €
le Pallet	3 234	1 293.05 €	21 441.42 €	7 388.87 €	30 123.34 €	24 959.35 €
la Regrippière	1 532	3 064.00 €			3 064.00 €	3 050.00 €
la Remaudière	1 276	1 914.00 €			1 914.00 €	1 861.56 €
St Julien de Concelles	6 860	1 293.05 €	45 481.80 €	7 388.87 €	54 163.72 €	54 101.07 €
Vallet	8 838	1 293.05 €	58 595.94 €	7 388.87 €	67 277.86 €	44 537.13 €
Total	46 498				351 903.25 €	312 868.97 €

Pour rappel, les communes ex CCV ont intégré le service qu'à compter d'avril 2017

Facturation du service de protection des données :

Collectivité	Nb de jours estimés par mois	Coût estimé par an
Divatte-sur-Loire	1,5	2 340 €
Mouzillon	1	1 560 €
La Boissière-du-Doré	0,5	780 €
La Chapelle-Heulin	1	1 560 €
La Regrippière	0,5	780 €
La Remaudière	0,5	780 €
Le Landreau	1	1 560 €
Le Loroux-Botttereau	1,5	2 340 €
Le Pallet	1	1 560 €
Saint-Julien-de-Concelles	1,5	2 340 €
Vallet	1,5	2 340 €
CCSL	1,5	2 340 €
TOTAL	13 jours par mois	20 280 €

- **Le reversement de fiscalité**

Par délibérations concordantes de la Communauté de communes Sèvre et Loire et des communes membres, il a été décidé de reverser une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la CCSL, comme suit :

- 100% de la taxe d'aménagement perçue par les communes pour les autorisations d'urbanisme délivrées dans les zones économiques
- 30% de la taxe d'aménagement perçue par les communes pour les autorisations d'urbanisme hors zones pour des projets à vocation économique, hors commerces de proximité de moins de 400 m²

Les taxes d'aménagement perçues en 2017 par les communes, reversées en 2018 à la CCSL, se répartissent comme suit :

COMMUNES	TA reçues	TA reversée à la CCSL	en zone (100%)	en diffus (30%)	% reversé	Nb entp
LA BOISSIERE DU DORE	8 777.46 €				0%	
LA CHAPELLE-HEULIN	52 326.16 €	1 507.38 €		1 507.38 €	3%	1 entp
LA REGRIPIERE	34 527.08 €	3 345.53 €	3 345.53 €		10%	2 entp
LE PALLET	59 958.71 €	1 929.33 €	1 929.33 €		3%	1 entp
MOUZILLON	86 851.86 €	16 218.40 €	16 218.40 €		19%	4 entp
VALLET	170 307.46 €	26 725.83 €	17 493.95 €	9 231.88 €	16%	9 entp
DIVATTE SUR LOIRE	80 895.95 €	1 779.37 €	653.78 €	1 125.59 €	2%	3 entp
LA REMAUDIERE	14 277.43 €	1 681.40 €		1 681.40 €	12%	3 entp
LE LANDREAU	39 598.94 €	3 265.89 €	2 345.46 €	920.43 €	8%	2 entp
LE LOROUX-BOTTEREAU	128 454.59 €	5 312.20 €	2 517.15 €	2 795.05 €	4%	5 entp
ST JULIEN DE CONCELLES	148 362.82 €	17 507.14 €	16 362.93 €	1 144.21 €	12%	7 entp
	824 338.46 €	79 272.47 €	60 866.53 €	18 405.94 €	10%	

C. Les orientations financières de la CCSL

1) Les enjeux

• Les enjeux du territoire

Les enjeux du nouveau territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire définis au stade de la création au 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

- Répondre aux besoins des habitants et du nouveau territoire
- Maintenir la qualité des services et un certain niveau d'expertise
- Accroître le potentiel économique au service de l'emploi
- Améliorer et développer l'attractivité du territoire rassemblé
- Créer une nouvelle identité de territoire en développant une offre de marketing territorial
- Construire une nouvelle intercommunalité, à l'appui d'un projet de territoire

Ces enjeux se sont traduits en l'écriture d'une feuille de route pour la période 2018 à 2020, suite à la création de la Communauté de communes Sèvre et Loire au 1^{er} janvier 2017.

Le projet de territoire est actuellement en cours de réflexion.

Il est travaillé à partir de plusieurs outils en cours d'élaboration ou en phase de finalisation :

- La stratégie de développement économique
- Le Plan Local d'Habitat
- Le Schéma Directeur des Modes Actifs

Une réflexion sur l'aménagement du territoire est également lancée de manière concertée, entre communes et EPCI, à partir de la définition d'un pré-PADD, qui prépare la Communauté de communes à prendre la compétence PLUi.

Les orientations principales de la Communauté de communes s'articulent autour de plusieurs axes :

- L'attractivité du territoire, par le développement de l'emploi, la promotion touristique, du patrimoine et du cadre de vie, le développement des moyens de transports alternatifs à la voiture, l'animation du territoire
- La structuration du territoire par une offre de services et d'équipements à la population qualitative, équilibrée sur le territoire et adaptée aux besoins, et tout particulièrement pour :
 - Maintenir des services à la population de qualité
 - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées sur l'ensemble du territoire
 - Développer une offre culturelle complémentaire, harmonisée et de proximité
 - Soutenir la vie associative d'intérêt communautaire
- Un cadre de vie agréable par un aménagement respectueux, équilibré et partagé
- Une vision communautaire partagée et solidaire, la CCSL au service des communes

• L'égalité hommes-femmes

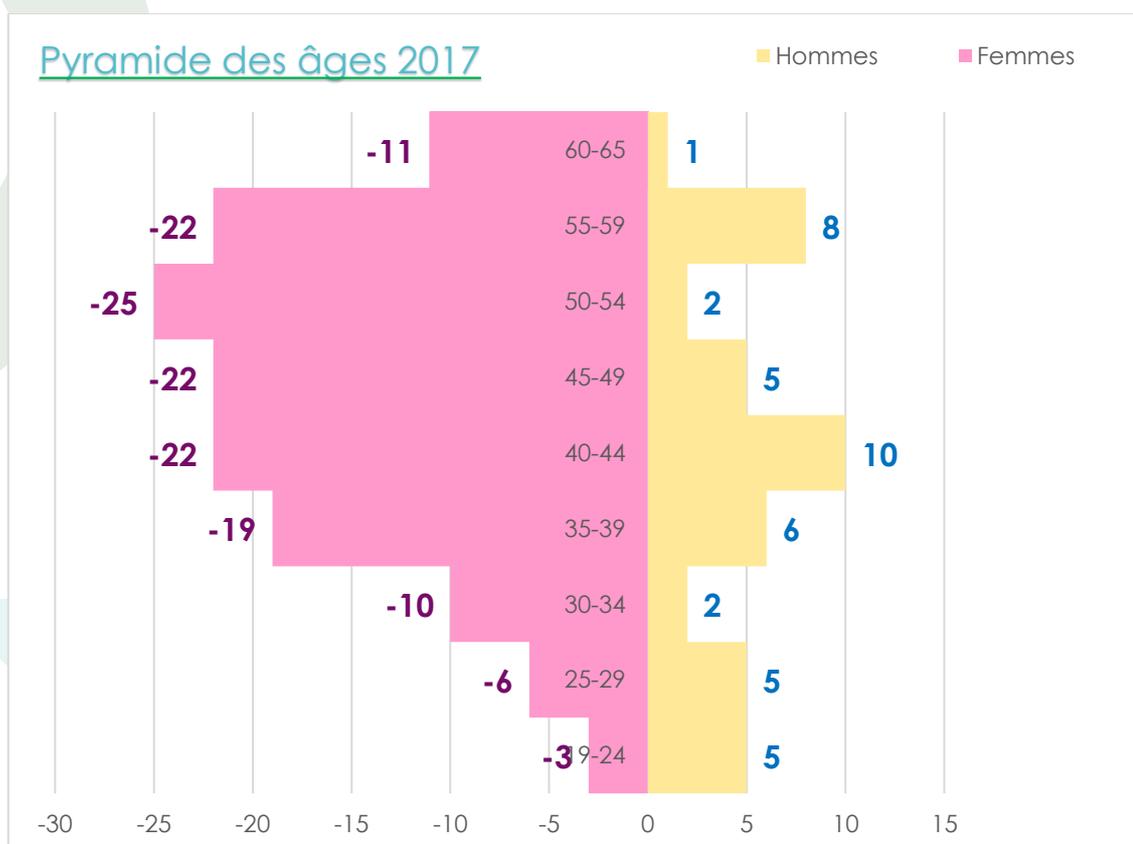
L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit.

Les effectifs de la Communauté de communes Sèvre et Loire se répartissent comme suit en 2017 : 76,09 % de femmes, contre 23,91% d'hommes

	Femmes		Hommes		Personnel
Effectif	140	76,09%	44	23,91%	100,00%
Âge moyen	46 A 00 M 07 J		41 A 02 M 06 J		44 A 10 M 21 J
Âge médian	45 A 09 M 21 J		41 A 07 M 09 J		44 A 06 M 09 J

La pyramide des âges se décompose comme suit :



Les actions de la Communauté de communes pour garantir les orientations en matière d'égalité hommes-femmes sont les suivantes :

- Egalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la Communauté de communes :

La mise en place du nouveau régime indemnitaire en fonction de groupes fonction garantit la neutralité et permet l'attribution des primes correspondantes en fonction des sujétions ou spécificités du métier et des responsabilités du poste.

La mise en place du règlement de formation permet à la collectivité de garantir un égal accès à la formation, quel que soit son statut.

- Actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales :

La Communauté de communes accorde jusqu'à 6 jours d'absences autorisées par an pour la garde d'enfants malades sans gravité, et étudie attentivement, en fonction de la nécessité de continuité de service, les demandes de temps partiel sur autorisation, au-delà de la mise en place des temps partiel de droit.

Une réflexion portant sur l'instauration du télétravail est également en cours au sein de la collectivité.

- Actions de prévention et de protection en faveur de la protection de la femme ou en direction de la parentalité :

La Communauté de communes a pris au sein de sa compétence liée à la politique du logement et du cadre de vie la compétence "Gestion des logements pour personnes victimes de violences conjugales". A ce titre, elle est partenaire d'un protocole de protection des femmes victimes.

La Communauté de communes développe également un réseau de partenaires pour mobiliser autour de la thématique de la parentalité.

• **La mutualisation**

En application de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

La commission Mutualisation a réfléchi à définir des objectifs et des axes de travail pour mettre en œuvre des mutualisations de moyens entre la Communauté de communes Sèvre et Loire et les communes.

Les objectifs définis de la mutualisation sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire sont définis ainsi :

- Proposer une expertise au niveau intercommunal à laquelle certaines communes ne pourraient pas accéder
- Réorganiser les services avec économie de personnel
- Développer un service public de qualité
- Générer des économies
- Répondre à des obligations législatives
- Faciliter les pratiques professionnelles

Les principes choisis pour favoriser la mutualisation sur le territoire répondent aux éléments suivants :

- Etudier toute forme de mutualisation potentielle : entre les communes sans l'intervention de la CCSL, avec la coordination et/ou l'appui de la CCSL, entre plusieurs collectivités d'un même secteur géographique, ou à la carte en fonction du besoin
- Faciliter les fonctionnements, ne pas les rendre plus complexes
- Eviter la logistique supplémentaire notamment dans le cas de mutualisation de matériels
- Avancer de façon progressive sur des sujets simples qui démontrent l'intérêt de mutualiser (gain économique, gain de temps, amélioration de la qualité du service, ...)

Les pistes de mutualisation envisagées prennent plusieurs formes :

- **En matière d'équipements et de matériels :**

- Etat diagnostic des logiciels existants et évaluation de satisfaction des utilisateurs

Harmonisation à moyen et long terme

Optimisation de la formation et échanges de pratiques

- Inventaire du matériel des collectivités et des conditions de prêts

Problématiques de logistique : lieu de stockage, conditions de moyens humains, état des lieux, prise en charge de l'entretien et des réparations. Ne pas rendre plus complexe les fonctionnements, ne pas mobiliser de moyens humains supplémentaires.

Encourager les partenariats entre collectivités et avec les associations de gestion de festivités

- **En matière de groupements de commandes :**

- Privilégier les groupements de commande entre les communes et la CCSL pour les prestations de services :

- Assurances
- Vérifications périodiques réglementaires
- Contrats de maintenance
- Géomètre, sondages de sols, CT, CSPS
- Panneaux et signalétique

- Conserver les politiques achats à l'échelle de la collectivité

- **En matière d'ingénierie et d'expertise :**

- Marchés publics : veille juridique, conseils à la définition des besoins, au choix de la procédure, à la relecture d'un marché

- Ressources humaines : service de remplacement ou équipe volante enfance jeunesse (recensement des absences dans les communes et des motifs de recours aux remplacements, professionnalisation possible par le biais de la formation).

A plus long terme : profil administratif polyvalent

- Juridique : plateforme SVP, autres outils mutualisables ?

- Informatique :

Service commun à renforcer. Définition et présentation des missions aux communes

RGPD : mutualisation de la fonction du délégué à la protection des données

Téléphonie : mutualisation à envisager

- Action sociale : pas une priorité. Service de proximité. Poursuivre la coordination entre les professionnels

2) Les orientations financières générales

La Communauté de communes Sèvre et Loire a la volonté de :

- **Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement**

La Communauté de communes Sèvre et Loire n'est pas soumise à l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,1% par an, mis en place par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Il est toutefois souhaitable de s'y conformer sur le budget général de la CC SL et tous les budgets annexes, à périmètre constant.

Les moyens pour y arriver est de limiter les dépenses, mais également de mettre en place des leviers de négociations avec les fournisseurs et les prestataires, de mettre en place une politique d'achat, de faire appel aux groupements de commande dès qu'ils apparaissent comme une possibilité de resserrer les prix.

- **Optimiser les ressources**

Il est nécessaire d'apporter une attention particulière à la recherche de financements extérieurs pour tout projet : facturations, subventions, exonérations, appels à projets, etc. ...

Un travail est en cours sur les exonérations des charges Urssaf sur le service d'aide à domicile. Il a été mené pour le territoire secteur Sèvre, il est en cours pour le territoire secteur Loire.

La Communauté de communes Sèvre et Loire a également enclenché un travail sur la voirie communale qui permettra notamment d'optimiser la longueur de voirie de la dotation globale de fonctionnement des communes.

- **Mettre en place un contrôle de gestion**

La Communauté de communes Sèvre et Loire a procédé à la création d'un emploi de contrôleur de gestion, afin qu'il intervienne en support des services finances et opérationnelles dans l'optimisation des dépenses et des ressources.

Un état des lieux complet sur les fluides, consommables et fournitures, sur les recettes de facturation, sur les coûts bâtiments, etc ..., va permettre de déterminer des pistes d'actions.

Une gestion des impayés est également enclenchée en partenariat avec le Trésor Public.

A terme, le contrôle de gestion permettra également d'établir des coûts précis de chaque service de la CC SL.

- **Maintenir les niveaux de fiscalité existants**

Dans le contexte actuel, et pour suivre les engagements de la Communauté de communes au moment de sa création, il est souhaité de conserver les niveaux de fiscalité décidés en début de l'EPCI.

- **Poursuivre une capacité d'investissement pour doter le territoire d'équipements structurants**

L'optimisation des dépenses et des recettes devra permettre de ressortir une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement de la dette et la prise en charge de nouveaux investissements en faveur du développement du territoire.

- **Valoriser le CIF**

Afin de favoriser l'augmentation de la dotation d'intercommunalité, il convient de valoriser le CIF, élément pondérateur important depuis la réforme appliquée à compter du 1/01/2019.

Pour ce faire, il est proposé d'intégrer les facturations de services communs dans l'attribution de compensation.

3) Les orientations financières pour 2019

Les orientations financières pour 2019 portent sur les principaux investissements envisagés dans chaque budget.

- **Transports scolaires :**

INVESTISSEMENTS 2018 : Acquisition de 2 postes informatiques et un siège de travail

RESTES A REALISER à reporter sur 2019 : Néant

INVESTISSEMENTS 2019 : Pas de demande

- **SSIAD :**

INVESTISSEMENTS 2018 : Néant

RESTES A REALISER à reporter sur 2019 : Néant

INVESTISSEMENTS 2019 : Pas de demande

- **SPANC**

INVESTISSEMENTS 2018 : Acquisition du nouveau logiciel de gestion du service

RESTES A REALISER à reporter sur 2019 : Néant

INVESTISSEMENTS 2019 : Pas de demande

- **Aménagement des zones**

INVESTISSEMENTS 2018 : Pas d'investissement hormis la constatation du stock

RESTES A REALISER à reporter sur 2019 : Néant

INVESTISSEMENTS 2019 : Nouveau stock au 31/12/2019 en fonction des travaux et ventes de l'année

- **Atelier Relais :**

ATELIERS RELAIS

	Budget 2018	CA 2018 provisoire	RESTES A REALISER	BP 2019
Dépenses d'investissement				
2313 - Constructions en cours	1 510 000 €			
Atelier relais NEODITECH				
MOe + Bureaux de contrôle + SPS		49 130,28 €	44 032,68 €	
Travaux de construction		- €	1 149 360,06 €	
Acquisition du terrain				162 500 €
Concessionnaires				4 500 €
Assurances - taxes - divers				67 326 €
Hôtel d'entp ZA des Roitelières				
Provision pour travaux				5 000 €
Hôtel d'entp ZA de la Sensitive				
Provision pour travaux				5 000 €
	1 510 000 €	49 130,28 €	1 193 392,74 €	244 326 €
Recettes d'investissement				
1641 - Emprunts en euros	863 000 €			
Atelier relais NEODITECH				
Nouvel emprunt		- €	863 000,00 €	393 000 €
	863 000 €	- €	863 000,00 €	393 000 €

- **Piscines :**

PISCINES

	Budget 2018	CA 2018 provisoire	RESTES A REALISER	BP 2019
Dépenses d'investissement				
2183 - Matériel de bureau et informatique	1 500 €			
Postes informatiques		1 390,79 €	- €	3 000 €
2184 - Mobilier	- €			
Mobilier divers		359,04 €	- €	- €
2188 - Autres matériels	56 744 €			
Matériels pédagogiques		42 652,24 €	3 788,30 €	25 000 €
2313 - Constructions en cours	1 316 545 €			
AMO Réhabilitation des piscines		14 332,50 €	9 054,00 €	13 865 €
Piscine NAIADOLIS				
MOe + Bureaux de contrôle + SPS			138 030,00 €	29 000 €
Frais de maîtrise d'ouvrages				10 000 €
Travaux de construction				1 070 000 €
Concessionnaires				5 000 €
Assurances - taxes - divers		8 854,30 €		10 000 €
Autres travaux				10 000 €
Piscine DIVAQUATIC				
MOe + Bureaux de contrôle + SPS				450 000 €
Etudes complémentaires				64 526 €
Concessionnaires				5 000 €
Assurances - taxes - divers				5 000 €
Autres travaux		12 834,60 €		25 000 €
	1 374 789 €	80 423,47 €	150 872,30 €	1 725 391 €
Recettes d'investissement				
13 - Subventions	1 000 000 €			
Subvention du budget principal		1 000 000,00 €	- €	- €
DETR				350 000 €
REGION				230 000 €
REGION (étude complémentaire)				26 700 €
FDS EUROPEEN				50 000 €
	1 000 000 €	1 000 000,00 €	- €	656 700 €

- **Déchets**

DECHETS				
	Budget 2018	CA 2018 provisoire	RESTES A REALISER	BP 2019
Dépenses d'investissement				
2051 - Logiciels	110 000 €			
Nouveau logiciel		- €	30 216,24 €	- €
2183 - Matériel de bureau et informatique	1 000 €			
Matériel informatique (réseau-vidéo surveil.)		230,79 €	- €	8 300 €
Postes informatiques				3 500 €
2188 - Autres matériels	245 496 €			
Matériels (bacs, colonnes, compost.)		78 239,11 €	43 668,04 €	
Bacs OM				90 000 €
Colonnes				30 000 €
Composteurs				20 000 €
Colonne à huile				4 100 €
Nettoyeur haute pression				4 200 €
Matériels divers				1 000 €
2315 - Autres travaux	195 778 €			
Travaux de réhabilitation Déch. Vallet		72 472,89 €	20 575,80 €	
Autres travaux CAD		13 407,19 €	- €	
Déch. Vallet : mesures compens. Zones humides				26 400 €
Déch. Vallet : suivi écologue				2 400 €
Travaux piézomètre Noé Bourneau Vallet				12 000 €
CAD : provision pour travaux				39 600 €
Provision				10 000 €
	552 274 €	164 349,98 €	94 460,08 €	251 500 €
Recettes d'investissement				
13 - Subventions	347 500 €			
Subvention de la Région		258 955,71 €	- €	- €
Subvention de l'ADEME		- €	88 540,00 €	151 460 €
	347 500 €	258 955,71 €	88 540,00 €	151 460 €

- **Assainissement**

ASSAINISSEMENT

	Budget 2018	CA 2018 provisoire	RESTES A REALISER	BP 2019
Dépenses d'investissement				
2031 - Etudes	219 350 €			
LBDD - Etude lagune		1 350.00 €	3 056.00 €	
LBDD - Etude mutualisation avec LREM		- €	5 387.76 €	
LREM - Etude diag schéma directeur		13 500.00 €	8 900.00 €	3 700 €
LREM - Etude mutualisation avec LBDD		- €	5 387.77 €	
SIAVM - Etude amélioration station Baron.		8 760.00 €	850.00 €	
2051 - Logiciels	- €			
SIAVM - Licence logiciel		199.00 €	- €	
2111 - Terrains nus	3 000 €			
2154 - Matériel industriel	15 000 €			
SIAVM - Pompes, sondes, variateur...		10 725.42 €	4 660.00 €	
2183 - Matériel de bureau et informatique	2 000 €			
SIAVM - Matériel informatique		1 736.40 €	- €	
STRUCT - Poste informatique (manager)		1 258.46 €	- €	
2312 - Terrains	- €			
SIAVM - Plantations step Courrères		1 168.25 €	- €	
2315 - Autres travaux	4 319 655 €			
DSL - Branchements neufs		30 480.00 €	6 920.00 €	
DSL - Extension de réseaux Le Praud-Bretesche		602 611.66 €	65 744.43 €	
DSL - Extension de réseaux L'Épine				500 000 €
DSL - Travaux réseaux La Boisardière				30 000 €
LBDD - Branchements neufs		4 932.10 €	- €	
LBDD - Extension de réseaux La Cour				60 000 €
LCH - Branchements neufs		10 274.83 €	8 958.53 €	
LCH - Travaux Rue Aristide Briand		2 850.00 €	144 136.00 €	10 000 €
LCH - Extension station d'épuration		392 684.85 €	3 627.00 €	
LCH - Réseaux Aurière-Dabinière		81 466.43 €	591.43 €	
LLAN - Branchements neufs		2 003.33 €	- €	
LLAN - Réhabilitation de réseaux		3 594.98 €	6 728.86 €	
LLAN - Réhabilitation de réseaux				255 000 €
LLAN - Extension La Gauterie				130 000 €
LLB - Travaux Rue des Forgerons				10 000 €
LPAL - Branchements neufs		12 562.26 €	12 662.27 €	
LPAL - Réhabilitation de réseaux		416 967.41 €	12 747.61 €	
LPAL - Travaux Route de Villeneuve				10 000 €
LPAL - Travaux projet industriel				40 000 €
LREG - Branchements neufs		1 149.71 €	34.26 €	
LREG - Projet station d'épuration		7 714.29 €	- €	1 300 000 €
LREM - Travaux près du cimetière				60 000 €
SIAVM - Branchements neufs		32 401.97 €	55 385.67 €	
SIAVM - Réparation poste de refoulement Dorices		15 550.00 €	- €	
SIAVM - Travaux Bd Dejoie		- €	74 586.81 €	
SIAVM - Réhabilitation des 4 stations		- €	25 327.00 €	220 000 €
SIAVM - Remplac. diffuseur d'air bassin aérateur station		32 500.00 €	- €	
SIAVM - Curage des 4 lagunes				30 000 €
SIAVM - Mise en séparatif				100 000 €
SIAVM - Surpresseur Baronnière				30 000 €
SIAVM - Modif. traitement des boues				70 000 €
SIAVM - Télésurveillance PR Vallet				5 000 €
SIAVM - Travaux La Charouillère				50 000 €
SIAVM - Débitmètre Mouzillon				10 000 €

SJDC - Branchements neufs	24 275.81 €	35 130.68 €	
SJDC - Travaux Bout des Ponts	1 224.00 €	- €	
SJDC - Travaux Sénarderie-Cahéroult	1 379 437.65 €	97 452.23 €	20 000 €
SJDC - Travaux Peltancherie	219 341.28 €	578.22 €	
SJDC - MO bassin tampon + travaux	4 098.73 €	12 911.27 €	350 000 €
SJDC - Travaux divers	14 050.36 €	- €	
SJDC - Travaux canalisation rejet eau traitée	- €	- €	150 000 €
SJDC - Mise en sécurité des PR			14 000 €

Enveloppe p/100 branchements neufs sur le territoire			200 000 €
Enveloppe p/réhabilitations de réseaux sur projet de voirie communale			200 000 €
Provision p/système épuratoire			30 000 €
Elaboration du schéma directeur EU			150 000 €
Etude géomètre, collecte données p/SIG			60 000 €

4 559 005 € 3 330 869.18 € 591 763.80 € 4 097 700 €

Recettes d'investissement

13 - Subventions Agence de l'eau

725 800 €

LBDD - Etude mutualisation avec LREM	- €	2 700.00 €	
LREM - Etude mutualisation avec LBDD	- €	2 700.00 €	
LREM - Etude schéma directeur	- €	16 236.00 €	
LLB - Travaux EU Pochaud	46 309.92 €	- €	
LCH - Réhabilitations réseaux bourg	- €	78 578.31 €	
LCH - Réseaux Aurière-Dabinière	- €	83 622.00 €	
LCH - Extension de la station d'épuration	- €	430 269.00 €	
LPAL - Extensions de réseaux Le Praud	- €	28 000.00 €	
LPAL - Réhabilitations réseaux Rue Rochelle-Hermitage	- €	67 800.00 €	
LPAL - Réalisation du schéma directeur des EU	- €	5 400.00 €	
SIAYM - Travaux de réseaux Bd Dejoie	- €	44 400.00 €	

16 - Emprunts

2 424 000 €

DSL - Nouvel emprunt	574 000.00 €	- €	
SJDC - Nouvel emprunt	850 000.00 €	- €	
SJDC - Nouvel emprunt	1 000 000.00 €	- €	

3 149 800 € 2 470 309.92 € 759 705.31 € - €

- **Budget général**

OPERATIONS FINANCIERES				DEPENSES	RECETTES
AMENAGEMENT NUMERIQUE					
01	204132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aménagement numérique Lycée de Briacé LE LANDREAU		- €	
01	1318	SUBVENTIONS DU LYCEE			- €
01	204132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aménagement numérique Rue René Briand ST JULIEN DE CONCELLES		- €	
01	1318	SUBVENTIONS DE L'ENTREPRISE			- €
ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE					
01	20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - PERS. DE DT PRIVE (Cap Nature - équipements)		5 000 €	
01	20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - PERS. DE DT PRIVE (Potager associatif - Tracteur)		5 000 €	
01	20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - PERS. DE DT PRIVE (Dépan'épices - Imprimante)		800 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
01	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - SELA (Plessis-Tuilleries)		175 000 €	
01	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ZAC DU BROCHET		42 638 €	
01	204122	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aides directes au dernier commerce		30 000 €	
01	204122	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Partenariat avec la Région sur l'immobilier d'entreprises		15 000 €	
				273 438 €	- €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT					
EQUIPEMENTS VOIRIE - PROPRETE - CENTRES TECHNIQUES					
SERVICE FAUCHAGE / BALAYAGE					
822	21571	10	Remplacement d'un tracteur avec débroussailleuse	170 000 €	
	21571		Groupe unibroyeur adaptable sur les débroussailleuses	11 000 €	
	21571		6 rotors	8 500 €	
	21571		Balayeuse	200 000 €	
	21578		Gerbeur pour le CTC Vallet	7 000 €	
	21578		Compresseur et accessoires pour le CTC Vallet	3 000 €	
	21578		Pompe à graisse pneumatique CTC Vallet	800 €	
CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES					
	2182		Véhicule 5 places multi-services	15 000 €	
	2184		Mobilier (provision p/aménagement de locaux)	30 000 €	
	2188		Outils	5 000 €	
	2188		Laveuse - Service Propreté	6 500 €	
	2183		Provision Mobilier-Photocopieur-Informatique	7 000 €	
	2313		Provision pour aménagement locaux CTC (arrivée agents Assain.)	200 000 €	
				663 800 €	- €
EAU - GEMAPI					
831	2031	14	Frais d'études (GEMAPI avec SYLOA)	20 000 €	
			Frais d'études (GEMAPI convention avec le Loroux-Bottereau Ruisseau du Breil)	- €	
	2315		Travaux d'extension (provision)	50 000 €	
	13241		Participation frais d'études Le Loroux-Bottereau		14 448 €
				70 000 €	14 448 €
INCENDIE					
113	2315	12	Poteaux incendie	70 000 €	
				70 000 €	- €
GENDARMERIES					
LE LOROUX-BOTTEREAU					
022	2313	13	Provision pour travaux (+ travaux en régie)	5 000 €	
VALLET					
022	2313	13	Création de nouveaux logements de fonction (provision pour aléas)	10 000 €	
			Réhabilitation des logements de fonction actuels (150 000 € sur 4 ans)	37 500 €	
			Réaménagement espaces de circulation et bureaux	20 000 €	
	1321		Subvention de l'Etat		86 715 €
				72 500 €	86 715 €
ENFANCE : MULTI-ACCUEIL + RAM					
MULTI-ACCUEIL					
64	2313	20	Accessibilité et Provision pour gros travaux (si besoin)	5 000 €	
RAM					
64	2188	20	Matériel de motricité et jeux	1 500 €	
	2184		Mobilier (fauteuils)	2 000 €	
	2183		Matériel informatique (4 ordinateurs et 2 autres à prévoir en 2020)	6 000 €	
	2051		Logiciel + reprise de données	5 000 €	
				19 500 €	- €
LECTURE PUBLIQUE					
321	2183	21	Matériel informatique (3 postes + 2 écrans + PC manager)	7 000 €	
	2051		Logiciel	22 800 €	
	2184		Mobilier	8 000 €	
				37 800 €	- €

ECOLE DE MUSIQUE					
311	2183	22	Matériel informatique de sauvegarde et réseaux - téléphonie (message d'accueil)	???	
			Matériel informatique (1 poste)	1 000 €	
	2184		Mobilier	2 000 €	
	2188		Matériels (acq. instruments de musique pour Vallet)	- €	
			Matériels (écran et vidéo scénique pour conférences à Divatte)	- €	
	2313		Accessibilité	6 500 €	
			Flash pour sécurité incendie (à mettre en place avant une prochaine visite de sécurité)	- €	
			Eclairage scène (2 devis : 3 794 € HT et 7 743 € HT)	???	
			Eclairage leds de la grande salle	???	
				9 500 €	- €
CENTRE SOCIO-CULTUREL					
421	2031	24	Etude de faisabilité et programmation	25 000 €	
	2183		Matériel informatique (renouvellement de la convention en 2020)	3 000 €	
				28 000 €	- €
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE					
524	2183	30	Matériel informatique (PC p/2ème agent + imprimante)	2 000 €	
	2313		Aménagement du local à Vallet	70 000 €	
			Réfection et provision pour travaux imprévus (vandalisme)	30 000 €	
	2111		Aménagement de 2 aires, dt 1 grand passage (foncier)	30 000 €	
	2318		Aménagement d'aires de passages (provision pour 20% des travaux)	50 000 €	
	1321		Subvention de l'Etat	2020 (80% tvx) à rechercher	
				182 000 €	- €
MAISON DE RETRAITE					
61	2313	31	Accessibilité	8 000 €	
			Provision (pb d'infiltration dans un logement)	10 000 €	
				18 000 €	- €
LOGEMENTS D'URGENCE et INTERMEDIAIRES					
			Etat des lieux à prévoir sur 2019 avant d'envisager des travaux	2020	
				- €	- €
AUTRES ACTIONS SOCIALES					
523	2313	33	Maison des associations à Vallet - Rue de la Bourie- Accessibilité	???	15 300 €
			Création d'un auvent - Restos du cœur Le Loroux-Bottereau (Mr Baron / Mr Bertin / Bénévoles)		4 000 €
	2315		Aménagements de terrains pour les Jardins du cœur		15 000 €
				34 300 €	- €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT				DEPENSES	RECETTES
SIG / FONCIER / URBANISME					
820	2051	40	Création d'un portail Grand Public dématérialisation des demandes	20 000 €	
			Développement du logiciel SIG (en fonction des opportunités ou projets)	3 000 €	
824	2111	40	Terrains nus (réserve foncière)	50 000 €	
				73 000 €	- €
DEPLACEMENTS					
GARE INTERCOMMUNALE					
822	2031	41	Etude d'aménagement	5 000 €	
	2115		Acquisition du bâtiment	180 000 €	
	2111		Acquisition de terrains	60 000 €	
	2313		Constructions en cours - Aménagements (Moe)	20 000 €	
SCHEMA MODE ACTIF					
824	2051		Observatoire SIG	2 500 €	
	2318		Mise en œuvre du plan d'actions	73 130 €	
LIAISONS DOUCES					
824	2315		Création d'une boucle vélo	50 000 €	
			Station vélo	5 000 €	
			Aire d'arrêt Loire à vélo Pierre Percée	78 000 €	
	1323		Départements		18 000 €
			Eco-compteur mobile	4 500 €	
				478 130 €	18 000 €

PROMOTION DU TERRITOIRE / TOURISME				
95	2188	43 Signalétique sentiers pédestres	8 000 €	
	1313	Département		3 200 €
	2315	Travaux Sentiers de randonnées	8 000 €	
	1323	Département		3 000 €
		Travaux Sentiers PMR	1 000 €	
	2188	Signalétique Le Voyage dans le vignoble	7 500 €	
	2315	Autres travaux (nouvelles aires de camping-cars)	16 000 €	
			40 500 €	6 200 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
90	2315	44 Implantation de totems Entrées de zones	25 000 €	
		Zone des Dorices : Bourreliers-Perrière-Rue de l'industrie	382 075 €	
		Réfection de voirie Zone Etang de la Noue Divatte sur Loire	60 000 €	
		Provision sur réfections de voirie de zones	20 000 €	
		Subvention Région NCR 2014/2017		28 800 €
		Subvention Etat DETR 2016		87 500 €
		Subvention Etat DSIL		133 000 €
		Subvention Soutien aux territoires		76 700 €
	2188	Autres matériels (autour de l'identité L'entraînante)	5 000 €	
			492 075 €	326 000 €
CAP NATURE				
414	2188	45 Parcours pédagogique d'orientations	4 100 €	
	1313	Départements		1 600 €
			4 100 €	1 600 €
ADMINISTRATION GENERALE				
020	2051	60 Sophos - licences anti-virus	5 000 €	
		Serveurs virtuels	6 000 €	
	2184	Mobilier	10 000 €	
	2183	Informatique	30 000 €	
		Photocopieur	4 500 €	
		Matériel de téléphonie	4 000 €	
		2 Ecrans pour salles de réunions CTC et Espace Loire	5 000 €	
		3 télévisions pour les 3 accueils	2 000 €	
	2313	Espace Praud		
		Etanchéité du toit (prévu en 2021)	- €	
		Remplacement cylindres et clés (harmonisation CCSL et clarification de schéma de clés)	7 000 €	
	2313	Espace Loire		
		Provision pour climatisation	30 000 €	
			103 500 €	- €
TOTAL GENERAL			2 670 143 €	452 963 €

Le prochain Rapport d'Orientations Budgétaires sera complété par une prospective financière pluriannuelle.